



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

39^e séance du Conseil général

Mercredi 7 septembre 2011 à 19h30

Salle du Conseil général, Hôtel-de-Ville

Procès-verbal

Présidence : M. Pierre-Alain Borel

Trente-cinq Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Mme Maria Belo, M. Pierre-Yves Blanc, Mme Leticia Boni, M. Pierre-Alain Borel, M. Karim Boukhris, M. Pascal Bühler, Mme Valérie Camarda, M. Denis Cattin, M. Hughes Chantraine, Mme Célia Clerc, Mme Sarah Diaz, M. Laurent Duding, Mme Monique Erard, M. Sven Erard, M. Andy Favre, M. Charles-André Favre, Mme Monique Gagnebin de Pietro, Mme Pascale Gazareth, M. Michel Hess, M. Philippe Kitsos, M. Paul-André Liard, Mme Sylvia Morel, M. Claude-André Moser, Mme Mariette Mumenthaler, M. Daniel Musy, Mme Marie-Claire Pétremand, M. Olivier Ratzé, M. Florian Robert Nicoud, M. Pierre-André Rohrbach, M. Marc Schafroth, M. André Schreyer, M. Francis Stähli, M. Yves Strub, M. Christophe Ummel, M. Inan Vurucu.

Excusé(e)s : Mme Esma Aris, Mme Katia Babey Falce, Mme Marie-France De Reynier Porta, M. Bastian Droz, Mme Silvia Locatelli-Caruncho, M. Adrien Steudler.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Pierre-Alain Borel, Président : Mesdames, Messieurs. J'ai le plaisir d'ouvrir cette 39^e séance du Conseil général. J'espère que vous avez passé un bel été et que vous avez pu vous reposer.

Je tiens à saluer tout spécialement la présence de M. Sven Erard, en remplacement de Mme Aline Fleury. Je relève également la présence de M. Olivier Ratzé, en remplacement de Mme Julie John.

Nous avons reçu les démissions du Conseil général de Mme Julie John et de Mme Aline Fleury pour les Verts et de M. Paul-André Liard pour l'UDC.

Nous avons reçu la démission de Mme Françoise Jeandroz (POP) du Comité de la Fondation Winterthur/La Chaux-de-Fonds.

Les lettres de démission sont à votre disposition.

Amendement

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à accepter l'héritage de feu Bluette Haller et à constituer un fonds "Bluette Haller" en faveur du Temple des Eplatures, d'un montant provisoire d'environ CHF 84'000.- en espèces, ainsi qu'un solde éventuel après clôture des comptes de l'hoirie.

Motion

Campagne de sensibilisation aux déchets de « chewing-gum »

Nous avons lu dernièrement dans la presse que la Ville de La Chaux-de-Fonds, par son Service de la Jeunesse, après s'être attaquée aux mégots de cigarettes, pensait mener la vie dure à la "gomme molle". Quelques jours plus tard, nous apprenions que Le Locle se mobilisait aussi sur cette question.

Cette problématique est donc d'actualité car les chewing-gum causent de réels dégâts esthétiques sur les revêtements des chaussées et les nouveaux trottoirs du POD ou le revêtement spécial de la Place du marché (entre autres) risquent bien malheureusement d'être taconnés prématurément.

Nous demandons donc au Conseil communal de mettre sur pied une campagne ludique et innovante sur ce sujet en s'inspirant notamment de la Ville de Besançon et ses panneaux qui incitent à Mettre la gomme sur la propreté, montrant par cette initiative qu'il est possible d'éduquer à la propreté et à la citoyenneté de manière sympathique et décalée.

*Sarah Diaz, Laurent Duding, Pascal Bühler, Daniel Musy, Marie-France de Reynier
Porta*

Interpellation

Future route entre le pôle de développement et la gare du Crêt-du-Loclle

Nous avons appris avec grand étonnement que la future route qui reliera le pôle de développement à la gare du Crêt-du-Loclle passera au-dessus de la manufacture Cartier. Cette dénivellation sera donc très dissuasive pour les employés souhaitant effectuer les déplacements entre la gare et le pôle industriel à pied ou à vélo.

Nous demandons au Conseil communal :

- pour quelles raisons cet itinéraire a été retenu
- que toutes les possibilités d'aménager un chemin réservé aux piétons et aux cyclistes au fond de la vallée soient étudiées.

Marie-Claire Pétremand, Monique Erard, Sven Erard, Pierre-Yves Blanc, Olivier Ratzé, Mariette Mumenthaler

Interpellation urgente

Reconstruction de Parc 1 à l'identique, l'esprit et le prix

Depuis le 17 février 2011, ce qu'on peut appeler un « esprit » a régné après l'incendie dramatique de Parc 1 : esprit de solidarité des citoyens et des services de la ville envers les locataires, esprit patrimonial s'inquiétant du sort de ce bâtiment unique et emblématique de notre cité. « Il faut le reconstruire à l'identique » proclame encore aujourd'hui un groupe sur Facebook. Le gérant de l'immeuble en a même donné la garantie dans la presse le 10 juin : « il est encore difficile d'estimer le surcoût que cela occasionnera mais cela aurait été vraiment dommage pour le patrimoine de ne pas le faire », affirmait-il.

Et voilà que mi-août, pour le même homme, cette reconstruction à l'identique est « un peu de l'utopie »: l'esprit serait-il hors de prix ?... On parle même d'une « éventuelle subvention de la part des autorités chaudes-fonnières ».

Nous voudrions connaître la position du Conseil communal sur cette rénovation : est-il prêt à entrer en matière, après cet appel du pied, sur une aide quelconque au propriétaire pour la reconstruction à l'identique ? Accorderait-il un permis de construire pour un immeuble à la façade plate ? Comment trancherait-il si des citoyens faisaient opposition à ce type de rénovation, comme ils en auraient le droit. Car Parc 1, en mains privées certes, appartient aussi à tous et nous ne voulons pas une nouvelle « Boule d'or » à la place.

Daniel Musy, Laurent Duding, Célia Clerc, Monique Gagnebin de Pietro

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et cultes) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je dois excuser l'absence momentanée de mon collègue Laurent Kurth qui est en représentation.

Élections diverses

Élection de **Mme Monique Erard** au poste de 2^e vice-présidente au sein du bureau du Conseil général, en remplacement de Mme Aline Fleury (Verts), démissionnaire.

Élection de **M. Hugues Chantraine** au poste de 2^e secrétaire au sein du bureau du Conseil général, en remplacement de M. Paul-André Liard (UDC), démissionnaire.

Nomination de la Commission planification territoriale : M. Michel Hess, M. Hugues Chantraine, Mme Marie-Claire Pétremand, M. Philippe Kitsos, Mme Maria Belo, M. Charles-André Favre, Mme Valérie Camarda, M. Bastian Droz, Mme Laetita Boni, Mme Célia Clerc et Mme Monique Gagnebin de Pietro.

Élection de **Mme Marie-Claire Pétremand** à la Commission des infrastructures, en remplacement de Mme Julie John (Verts), démissionnaire.

Élection de **M. Olivier Ratzé** à la Commission de collaboration intercommunale et à la Commission des infrastructures, en remplacement de Mme Julie John (Verts), démissionnaire.

Élection de **M. Philippe Kitsos** à la Commission financière, en remplacement de Mme Aline Fleury (Verts), démissionnaire.

Élection de **M. Patrice Châtelain** à la Commission de sécurité publique, en remplacement de M. Lourenço Morais Bentub, qui n'est plus domicilié à La Chaux-de-Fonds.

Élection de **M. Andy Favre** à la Commission temporaire chargée d'examiner le mode d'élection et la présidence du Conseil communal, en remplacement de M. Jean-Charles Legrix (UDC).

Élection de **M. Raphael Fehlmann** au Comité de la fondation Winterthur/La Chaux-de-Fonds, en remplacement de Mme Françoise Jeandroz (POP), démissionnaire.

39^e séance du Conseil général

Mercredi 7 septembre 2011 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Election
 - a. de 3 membres du parti socialiste au sein de la "Commission planification territoriale" (membres désignés le 27 juin : M. Hess, H. Chantraine, M.-C. Pétremand, Ph. Kitsos, M. Belo, C.-A. Favre, V. Camarda, B. Droz)
 - b. d'un membre à la commission de collaboration intercommunale et d'un membre à la commission des infrastructures en remplacement de Mme Julie John (Verts), démissionnaire
 - c. d'un membre à la commission financière en remplacement de Mme Aline Fleury (Verts), démissionnaire
2. Rapport du Conseil communal du 17 août 2011 relatif à l'acceptation d'un legs de Mme Blulette Haller
3. Rapport du Conseil communal du 17 août 2011 relatif à une demande de crédit de CHF 4'200'000.- TTC pour la rénovation du Pavillon des sports et de CHF 89'000.- TTC pour la liaison par fibre optique du Parc des sports
4. Motion de Mme Sarah Diaz (PS) déposée le 25 novembre 2010 *Pénurie programmée de pédiatres*
5. Motion de Mme Pascal Gazareth (POP) déposée le 25 novembre 2010 *Pour une valorisation des liens entre la Chaux-de-Fonds et le mouvement espérantiste*
6. Motion de M. Claude-André Moser et consorts déposée le 21 mars 2011 *D'abord de vrais parkings d'échange*
7. Motion interpartis (Verts, UDC, POP) déposée le 21 mars 2011 *Demande pour que des mesures d'économie soient prises avec l'éclairage public*
8. Motion de Mme Marie-Claire Pétremand et consorts déposée le 27 avril 2011 *Encouragement de la marche en ville*

9. Motion de M. Daniel Musy et consorts déposée le 11 mai 2011 *Inform-mer les citoyens à travers les réseaux sociaux*
10. Interpellation de M. Pierre-Yves Blanc et consorts déposée le 30 mai 2011 *Sauvons le Doubs!*
11. Motion de Mme Katia Babey et consorts déposée le 30 mai 2011 *Une manière festive de faire connaissance*
12. Interpellation de Mme Marie-Claire Pétremand et consorts déposée le 30 mai 2011 *Marquage de places de stationnement à la rue de la Fu-sion*
13. Interpellation de M. Florian Robert-Nicoud et consorts déposée le 27 juin 2011 *Manque de sécurité pour les enfants*

Pierre-Alain Borel
Président du Conseil général

Rapport du Conseil communal

(du 17 août 2011)

relatif à l'acceptation de l'héritage de feu Mme Bluette Haller, d'un montant de CHF 84'000.- environ

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Le 10 novembre 2007 décédait à Saint-Imier Bluette Haller née Grimm le 15 décembre 1905.

Dans son testament holographe daté du 25 septembre 2006, la défunte, qui ne laissait pas d'héritiers réservataires, léguait un tiers de l'argent qu'elle possédait au Temple des Eplatures où elle s'était mariée le 18 juin 1931. Le testament ne donne aucune précision quant à la destination attendue du montant légué, si ce n'est qu'il doit être consacré "au Temple des Eplatures". Ce temple, sis sur le bien-fonds n° 1031 du cadastre des Eplatures, appartient à la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Le testament a été attaqué en nullité par un couple de tiers, institués par un précédent testament à titre d'héritiers universels. Le nouveau testament leur faisait perdre toute perspective d'héritage.

Les parties, soit d'une part les héritiers universels selon le premier testament et d'autre part les trois bénéficiaires – dont le Temple des Eplatures pour un tiers – ont finalement transigé pour éviter un procès long et coûteux. Les seconds ont consenti en faveur des premiers au versement, pour solde de tout compte, d'un montant correspondant au 10% de l'actif net successoral, jusqu'à un maximum de Fr. 15'000.-- (quinze mille francs). En échange, l'action en nullité du testament était abandonnée. La liquidation a été confiée d'un commun accord entre héritiers à la fiduciaire Fidihal. L'actif brut de la succession était estimé à environ CHF 300'000.-. Les comptes définitifs ne sont pas établis à ce jour. La fiduciaire a déjà versé un acompte de CHF 84'000.-. Le montant final ne devrait pas dépasser cette somme de beaucoup. C'est la raison pour laquelle l'arrêté proposé ci-dessous n'indique pas un chiffre arrêté définitivement. Le Conseil communal vous informera du solde qui sera reçu ultérieurement.

En vertu de l'article 25 al. 56 lit. g de la Loi sur les Communes, le Conseil général est compétent pour l'acceptation de dons et legs faits à la Commune. C'est la raison du présent rapport.

Le Temple des Eplatures étant nommément désigné, la volonté de la défunte paraît clairement que le montant hérité ne soit pas affecté à la fortune de la Ville de La Chaux-de-Fonds, comme c'est le cas lorsque celle-ci est désignée d'une manière générale, mais à un fonds "Temple des Eplatures", que le Conseil communal créera dès acceptation du présent rapport par votre Conseil. L'arrêté de création précisera que conformément à la volonté de la défunte d'affecter ce legs "au Temple des Eplatures", le fonds pourra être mis à contribution pour financer des objets en relation directe avec le temple, tels des travaux d'entretien extraordinaire ou de réfection intérieure ou extérieure.

Nous tenons à exprimer ici notre plus vive reconnaissance à l'endroit de Mme Bluette Haller qui, en rédigeant ses dernières volontés, a pensé au Temple des Eplatures, et donc, indirectement, à la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législation

Néant

Subventions

Néant

Conséquences sur les finances

Le montant reçu sera versé dans un fonds ad hoc.

Conséquences sur les ressources humaines

Néant

Collaboration intercommunale

Néant

Eléments relatifs au développement durable

a) aspects environnementaux

Néant

b) aspects sociaux

Le Conseil communal exprime une nouvelle fois ses remerciements à Mme Bluette Haller pour son geste généreux démontrant son attachement à la ville.

c) aspects économiques

Néant

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir accepter ce legs en votant l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	Le chancelier
Pierre-André Monnard	Thibault Castioni

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier Le Conseil communal est autorisé à accepter l'héritage de feu Bluette Haller et à constituer un fonds, d'un montant provisoire d'environ CHF 84'000.- en espèces, ainsi qu'un solde éventuel après clôture des comptes de l'hoirie.

Article 2 Le présent arrêté est soumis à l'approbation du Conseil d'Etat. Le Conseil communal est chargé de son exécution après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président	La secrétaire
Pierre-Alain Borel	Maria Belo

Mme Sarah Diaz, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste acceptera, bien évidemment, le rapport du Conseil communal relatif à la création d'un fonds en faveur du Temple des Eplatures, suite au legs de Mme Haller.

Nous sommes extrêmement touchés et reconnaissants à Mme Haller d'avoir pensé au Temple des Eplatures et, par là même, à notre Ville, dans son testament.

Cet engagement citoyen nous semble mériter une reconnaissance de la part de notre communauté et c'est la raison pour laquelle nous proposons d'amender l'arrêté qui nous est soumis au vote ce soir en ajoutant le nom de la défunte au fonds créé.

Le groupe socialiste estime que, par reconnaissance envers la généreuse donatrice, il serait opportun de faire stipuler son nom sur le fonds créé en faveur du temple des Eplatures.

Merci de votre attention et du bon accueil réservé à notre amendement.

Mme Marie-Claire Pétremand, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est avec une profonde reconnaissance que le groupe des Verts accepte l'héritage de feu Madame Blurette Haller. Ce montant très important de CHF 84'000.- appelle nos très sincères remerciements.

Comme le relève le Conseil communal, cette somme doit être affectée au temple des Eplatures, mais sans autre précision sur une utilisation donnée.

Il est donc légitime de consacrer cette somme à l'entretien et à des réfections de ce temple. Néanmoins, le Conseil communal reste muet sur l'utilisation concrète de ce bâtiment, qui, s'il est entretenu, devrait logiquement servir pour des manifestations de toutes sortes puisque l'EREN n'a plus l'intention d'y célébrer des cultes. Nous demandons ainsi au Conseil Communal à quoi il entend l'utiliser.

Par ailleurs, ce temple est entouré d'un cimetière, qui n'est plus en service, au grand regret des habitants des Eplatures et du Crêt-du-Loche. L'utilisation de cet héritage pourrait donc également contribuer à réouvrir ce cimetière pour les habitants des alentours. Le Conseil Communal pourrait-il s'engager dans cette voie ? Merci au Conseil Communal de ses réponses et merci de votre attention.

M. Denis Cattin, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR acceptera le rapport et exprime ses très sincères remerciements à feu Mme Blurette Haller pour son legs généreux envers notre Ville, geste qui sera affecté au Temple des Eplatures. Merci.

Mme Pascale Gazareth, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le POP acceptera bien évidemment ce rapport, avec une pen-

sée toute particulière pour Mme Haller qui nous fait ce plaisir. Ce legs témoigne d'un moment heureux de son existence.

Si un legs est toujours bon à prendre pour une ville qui connaît quelques difficultés financières, nous sommes persuadés que nous saurons utiliser cet argent utilement, avec une certaine tristesse, à la pensée de la personne décédée.

M. Marc Schafroth, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC acceptera le rapport soumis ce soir et adresse ses remerciements posthumes à feu Mme Blulette Haller.

Nous avons néanmoins deux petites questions :

Le Conseil communal peut-il nous éclairer sur les difficultés rencontrées lors de la procédure qui a poussé à son abandon ?

Étant donné que l'EREN n'utilisera plus ce temple, que va-t-il advenir à futur ? Merci pour vos réponses.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et cultes) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous remercie, au nom du Conseil communal, pour l'accueil favorable réservé à ce rapport. Je remercie surtout Mme Blulette Haller, au nom des autorités et de la population de notre ville.

L'argent qu'elle lègue à notre collectivité permettra, selon les vœux de la défunte, d'alimenter un fonds portant son nom, qui pourra être mis à contribution pour financer des objets en relation directe avec le Temple des Eplatures, tels que des travaux d'entretien extraordinaire ou de réfection intérieure ou extérieure.

Une fois encore, le Conseil communal remercie, au nom de la collectivité, Mme Blulette Haller, qui, en rédigeant ses dernières volontés, a passé un moment dans notre ville, qui lui avait été particulièrement chère.

Il n'est pas prévu de réaffecter le cimetière.

Concernant la question de l'UDC, je n'ai pas très bien compris ce qu'était la *procédure*.

M. Marc Schafroth, UDC : Dans le rapport, il est dit qu'il y a eu une contestation du testament.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et cultes) : Un accord a été fait entre les premiers destinataires d'un précédent testament de Mme Haller. Cela a amené à une convention financière entre les différentes parties. Les trois autres bénéficiaires directs du dernier testament holographe sont finalement les bénéficiaires. Il s'agit donc d'un arrangement à l'amiable, plutôt qu'un procès. Le dernier testament était un testament holographe relativement succinct.

Il n'est pas prévu de refaire une église, l'EREN étant pour un rassemblement des différents lieux de culte, plutôt qu'un éparpillement. Pour des questions de personnel, elle n'arrive pas à assumer l'ensemble de ses temples. Vous savez qu'actuellement il y a des cultes au Grand Temple et au Temple Farel, alternativement, ainsi qu'au Temple St-Jean.

Amendement

Mme Sarah Diaz, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous proposons simplement que le fonds s'intitule *Bluette Haller en faveur du Temple des Eplatures*, afin de garder le nom de la dame.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et cultes) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal accepte l'amendement. Il avait d'ailleurs prévu que ce fonds s'appellerait *Bluette Haller*.

M. Olivier Ratzé, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal n'a pas répondu sur l'affectation qu'il pense donner à ce temple.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et cultes) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai répondu à cette question. Ce fonds pourra être mis à contribution pour financer des objets en relation directe avec le Temple des Eplatures, tels que des travaux d'entretien extraordinaire ou de réfection intérieure ou extérieure.

M. Francis Stähli, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais demander aux intervenants de respecter les formes.

Pierre-Alain Borel, Président : La forme veut que l'on s'adresse debout au Président du Conseil général. Je vous remercie.

**L'amendement est accepté par 31 voix sans opposition.
L'arrêté amendé est accepté par 31 voix sans opposition.**

Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 4'200'000.- TTC pour la rénovation du Pavillon des sports et de CHF 89'000.- TTC pour la liaison par fibre optique du Parc des sports

(du 17 août 2011)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Ce rapport fait suite à l'octroi par le Conseil communal d'un crédit d'étude de CHF 52'000.-, le 12 août 2009, pour l'étude de la réhabilitation du Pavillon des sports. La rénovation de cette installation, largement évoquée dans le rapport d'information relatif à l'état des lieux des infrastructures sportives approuvé par votre Autorité le 31 janvier dernier, fait partie des priorités du Conseil communal dans la longue liste des infrastructures en mauvais état ou non conformes aux normes et aux standards actuels, que la Ville devra assainir ces prochaines années.

En effet, le Pavillon des sports constitue, avec les centres sportifs de la Charrière, des Mélèzes et des Arêtes, l'une des pièces maîtresses de nos infrastructures sportives. Il accueille, bon an mal an, plus de 35'000 utilisateurs.

C'est dans cette halle que se déroulent la plupart des manifestations sportives d'importance et le Pavillon des sports est utilisé autant pour les besoins scolaires (en particulier ceux du CIFOM) que pour les sociétés sportives locales ainsi que pour les événements ponctuels d'importance.

Ainsi le Pavillon des sports a notamment accueilli trois championnats du monde en 1986 (Handball) en 1987 (Tchoukball) et 1997 (Escrime), les championnats suisses élite de badminton (2001, 2005 et 2008) et en 2010 il a accueilli deux manifestations très importantes, avec en juin les Spécial Olympics (1500 athlètes atteints de handicap mental) et en août les championnats du monde masters de course d'orientation (WMOC) qui ont vu s'affronter près de 5000 athlètes.

2. Historique du bâtiment

Le Pavillon des sports occupe depuis sa construction, un aspect central dans nos infrastructures. De par sa taille, il est le seul à pouvoir accueillir les manifestations d'une certaine ampleur, ainsi que les sports se déroulant sur une grande surface, Handball, Football, Unihockey, Basketball pour ne citer que les principaux. De ce fait cette infrastructure constitue une carte de visite de la Ville, puisque la plupart des visiteurs de toute la Suisse, mais également de l'étranger, y transitent lors des grandes rencontres sportives qui s'y déroulent plusieurs fois par année.

Le Pavillon des sports a été réalisé en 1962-63. Il a depuis, subi deux interventions qui ont porté sur les éléments suivants :

- En 1985 en vue de recevoir des matchs des Championnats du monde de Handball, le sol en enrobé d'origine a été remplacé par un sol sportif et de nouveaux gradins, en partie rétractables, ont été ajoutés.
- En 1997 en vue de l'accueil des championnats du monde d'Escrime, une extension comprenant une buvette, un garage à engins et une salle de force au sud du bâtiment a été construite. Un vestiaire et des WC ont été ajoutés dans l'aile nord du bâtiment.
- Ces dernières années des réparations succinctes ont été effectuées pour palier aux plus gros problèmes. Il a fallu notamment intervenir à cause des infiltrations d'eau en toiture et de l'insalubrité des sols.

3. Evolution du projet

Le cahier des charges initial pour la réhabilitation du Pavillon des sports portait sur « une isolation et un rafraîchissement des locaux, locaux de rangements pour engins et matériel de manifestations ». Aujourd'hui, suite à une étude approfondie qui a duré près de huit mois effectuée par un bureau d'architecte, accompagné du Service des sports, du Service architecture et bâtiments ainsi que du Service de l'urbanisme et de l'environnement, les données ont passablement évolué.

Une réflexion globale sur le bâtiment allant au-delà de la cosmétique et visant à le rendre énergétiquement performant est apparue plus cohérente, et, dans la durée, moins onéreuse. Moins onéreuse car, de fait, les travaux qui n'étaient pas prévus à l'origine auraient été de toute manière nécessaires à terme. De ce fait les choix concernant l'enveloppe du bâtiment se sont orientés de manière à profiter du « Programme Bâtiments » qui encourage l'assainissement énergétique des bâtiments dans toute la Suisse par l'octroi de subventions.

L'épaisseur de l'isolation a dû être renforcée afin d'une part d'alléger la facture énergétique et d'autre part de réduire sensiblement les émissions de CO². La subvention du « Programme Bâtiments » est une incitation à penser intelligemment au climat mais elle ne couvre malheureusement pas la totalité de la plus value que les coefficients à respecter au niveau des matériaux impliquent.

Le changement des plaques d'Eternit de façade s'avère nécessaire à cause de leur teneur probable en amiante. Outre le fait que cette pratique est interdite, il serait difficile de déposer et reposer ces plaques de vingt-cinq ans d'âge sur une isolation neuve tout en respectant la cohérence énergétique souhaitée.

Les grandes baies vitrées des façades doivent également être changées. Les vitrages de la façade Est sont d'origine, ceux de la façade Ouest ont déjà été remplacés dans les années 1980 et ne répondent absolument plus aux critères énergétiques actuels. Le «Programme Bâtiments » pose la condition d'un triple vitrage pour l'octroi de la subvention.

La production et la distribution de chaleur ont également dû être repensées ainsi que tout le système de gaines de ventilation. Pour ce faire il faut accéder à la gaine de ventilation centrale souterraine et cela implique également de prévoir la réfection du sol de la halle. Dans la continuité de cette réflexion il est prévu d'installer sur une partie de la toiture Sud des panneaux solaires non vitrés qui permettront de préchauffer l'eau chaude sanitaire et de réaliser à moyen terme de conséquentes économies d'énergie.

Le programme intérieur du bâtiment s'est également étoffé : une réorganisation des locaux (vestiaires Nord) s'est avérée essentielle afin de les rendre tous utilisables, ce qui n'est à ce jour de loin pas le cas (vestiaires communiquant entre eux par les douches, multitude de petits locaux inutiles de par leur taille, etc.). Cela permet également une clarification des circulations entre les espaces publics et les espaces destinés aux sportifs. Un travail exécuté en collaboration avec le Service d'urbanisme et de l'environnement (Prévention feu, constructions, énergie) a permis de mettre en lumière l'obsolescence des mesures de sécurité et notamment un grave manque de sorties de secours ainsi que l'absence de compartimentage coupe-feu dans l'ensemble du bâtiment. Un schéma directeur a été prévu afin que le projet soit totalement conforme aux lois et règlements actuels.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal a revu le programme des travaux initialement prévu afin d'entamer une rénovation globale du Pavillon des sports qui soit cohérente, efficiente, durable et respectueuse de l'environnement. Il convient de relever, qu'à elle seule, les améliorations apportées au bâtiment sur les éléments énergétiques représentent un investissement de l'ordre d'un million de francs.

4. Travaux à réaliser

4.1 Données du bâtiment

Pavillon des sports de La Chaux-de-Fonds
Parcelle n° 15926, cadastre de La Chaux-de-Fonds
Rue de la Charrière 78
2300 La Chaux-de-Fonds
Construction 1962-1963

4.2 Préambule

Le pavillon des sports fait partie de l'ensemble du centre sportif de la Charrière. Situé au nord-est d'une très grande parcelle de 137'564 m², son emprise au sol est de 2'306 m². Ce bâtiment est divisé en trois parties distinctes, à savoir :

- Une partie nord comprenant l'entrée, les vestiaires, les sanitaires et des locaux de stockage, représentant 466 m²
- Une partie centrale abritant la salle de sport d'une surface de 1'398 m²
- Une partie sud constituée d'une salle de force, de la buvette, de locaux techniques et sanitaires sur une surface de 442 m²

4.3 Analyse constructive

Parties nord et sud :

Ces bâtiments « enserrant » la halle de part et d'autre sont construits en maçonnerie de briques, crépie et peinte à l'origine, décrépie et délavée aujourd'hui. Ils ne sont pratiquement pas isolés thermiquement. La toiture nord a été refaite récemment, celle de la partie sud est en mauvais état : eau et mousse recouvrent les graviers ronds de couverture. La ferblanterie de rive est en bon état, ce qui n'est pas le cas pour la plupart des descentes d'eau pluviale.

La halle :

La toiture en Eternit, n'est plus étanche, bien qu'un certain entretien ait été fait au cours du temps. Les plaques de couverture, roses foncées, sont teintées dans la masse, ce qui permet d'affirmer que ces dernières ne contiennent pas d'amiante. Les panneaux de façades, roses clairs, sont certainement d'origine. La tranche grise de ces derniers nous indique qu'ils datent d'avant 1980 et nous amène à la conclusion que leur composition possède certainement de l'amiante. L'isolation de l'enveloppe est pratiquement inexistante, les fermes de la charpente en lamellé-collé semblent être en bon état.

4.4 Analyse technique

Chauffage :

La production de chaleur est actuellement assurée par une chaudière gaz d'une puissance totale d'environ 330 kW. La distribution de la chaleur se répartit en trois groupes : nord, sud et ventilation. Les locaux situés au nord (vestiaires, douches, bureaux) et au sud (salle de musculation, buvette, WC) sont chauffés par des corps de chauffe (radiateurs et convecteurs).

Ventilation :

Le chauffage de la halle est assuré par un système de chauffage à air chaud. L'actuel monobloc de pulsion et de reprise d'air (13'000 m³/h) installé dans le local technique sud fonctionne essentiellement en air de roulement. Il alimente un réseau de gaines passant pour la zone nord dans le fond de la salle de sports. Des grilles de pulsion et de reprise d'air sont installées le long des parois au nord et au sud.

L'état actuel de ce réseau de distribution et de reprise d'air ainsi que les grilles de diffusion et de reprise présentent un fort encrassement.

Électricité :

L'installation électrique, de manière générale, a été entretenue régulièrement et fonctionne de manière acceptable à ce jour. Cependant le tableau électrique, situé dans la zone des vestiaires nord, dans un local spécifique, est vétuste (pas de disjoncteurs...) et vraisemblablement sous-dimensionné.

4.5 Intervention

Au-delà de l'aspect esthétique et de l'amélioration organisationnelle des espaces intérieurs, l'objectif principal de cette intervention consiste à améliorer de manière significative les données énergétiques de l'enveloppe du bâtiment.

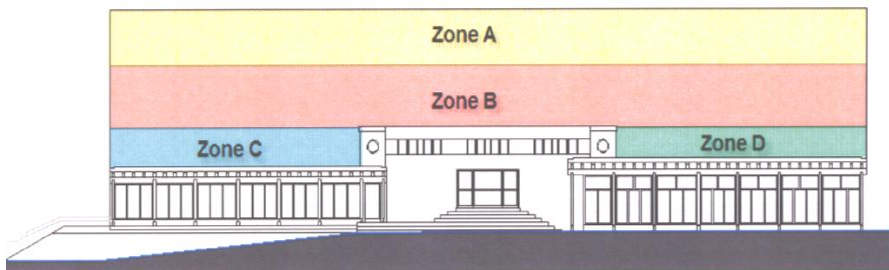
Énergie :

L'actuelle production de chaleur sera remplacée par un nouveau générateur de chaleur gaz à condensation d'une puissance de 170 kW (puissance après assainissement de l'enveloppe) qui remplacera la chaudière actuelle de 330 kW de puissance.

Chaque groupe de chauffage existant sera assaini au profit d'un nouveau système de régulation et pompes à débit variable assurant un fonctionnement optimisé ainsi qu'une exploitation sûre et économe en énergie.

L'installation de panneaux solaires, non vitrés, est prévue en toiture sud de la halle de sports pour le préchauffage de l'eau chaude sanitaire et en complément à l'installation de chauffage. L'avantage du capteur solaire non vitré est qu'il peut être intégré en toiture, faisant également office de couverture étanche, s'intégrant parfaitement à l'esthétique du bâtiment.

Une partie de la toiture sud de la halle sera recouverte de 247 m² de panneaux



Ventilation :

Il est à ce jour nécessaire de procéder au remplacement de l'actuel monobloc de ventilation par un nouveau monobloc de pulsion et d'évacuation, avec récupération de chaleur rotatif à rendement thermique élevé (jusqu'à 85%) et une perte de charge faible.

Le récupérateur est actionné par un moteur à étages, ce qui permet une très grande précision pour réguler la vitesse et par-là le rendement de récupération thermique.

Les gaines de ventilation en périphérie de la halle devront être nettoyées, la conduite située sous le fond de la halle de sport devra être changée au profit d'un système permettant le nettoyage régulier de cette dernière.

Électricité :

L'alimentation électrique de toutes les zones du bâtiment doit être réorganisée dans l'optique globale du projet, de manière à en simplifier l'utilisation. Le changement du tableau électrique permettra d'offrir une plus grande flexibilité d'utilisation. Au niveau de la sécurité, tous les locaux humides devront être mis en conformité par l'installation de prises FI (dispositif de protection à courant de défaut).

Le paratonnerre étant obligatoire, une intégration de ce dernier dans la toiture a été étudiée.

Construction :

Techniquement, toutes les façades des parties **Nord** et **Sud** sont prévues en isolation périphérique. L'isolation de la toiture sera assurée par un matériau de type polyuréthane dur. Toutes les ferblanteries sont remises à neuf. Les fenêtres sont changées au profit d'un triple verre afin de répondre aux normes du « programme bâtiment ». La construction actuelle du bâtiment ne permet pas d'envisager une isolation du fond de ce dernier.

Au niveau de l'intervention sur les façades **de la halle de sport (en Est et Ouest)**, les baies vitrées seront, comme pour tous les vitrages du bâtiment, en triple vitrage. Les soubassements en brique seront isolés en périphérie de la même manière que la zone de vestiaires nord. La toiture de la halle sera également isolée de manière à ce que chaque élément rénové puisse répondre aux critères du « programme bâtiment ». Contrairement aux autres surfaces, le fond de la halle ne pourra pas être isolé thermiquement.

4.6 Organisation – projet

A l'intérieur du bâtiment les locaux sont réorganisés afin de pouvoir y trouver les espaces nécessaires à la pratique du sport : des espaces aérés, propres et faciles d'accès. L'expression architecturale du bâtiment est réinterprétée de manière contemporaine tout en gardant, sans nostalgie, certains repères du passé.

Partie nord :

On trouve une zone clairement définie de vestiaires donnant sur la façade nord. Chacun d'entre eux ainsi que chaque local de douche possède au moins une fenêtre permettant le renouvellement de l'air de manière naturelle.

Une bande de service est aménagée côté sud de cette zone comprenant un système efficace de locaux sanitaires pour le public clairement séparés de ceux réservés aux athlètes, des locaux de rangement bien définis destinés aux divers utilisateurs réguliers de la halle (clubs, maîtres de sports, concierge...), un vestiaire – bureau pour les arbitres permettant si nécessaire, de par sa configuration, d'effectuer d'éventuels contrôles anti dopage. Ce système est contenu entre deux locaux de stockage de petits engins, à l'est et à l'ouest du volume, accessibles par des rampes depuis la halle et / ou directement de l'extérieur.

La porte d'entrée est significativement élargie. Elle donne accès directement au hall d'entrée pour les sportifs et les visiteurs. Cet espace comprend une zone caisse-billetterie et un espace buvette. De là le sportif est dirigé latéralement vers les vestiaires. L'espace public est physiquement séparé des espaces réservés aux athlètes par des portes assurant également la fonction de coupe-feu. L'accès à la halle, sensiblement élargi, se fait dans la continuité de la zone d'entrée : une vaste et confortable rampe remplace l'escalier central d'aujourd'hui peu commode pour les personnes à mobilité réduite.

Deux circulations transversales secondaires sont créées depuis le couloir de distribution des zones réservées aux utilisateurs par des escaliers menant aux nouveaux locaux de rangement situés dans les anciennes cabines des speakers.

La halle :

Intérieurement, la halle est totalement rafraîchie : peinture, gradins, stores sont entièrement rénovés. Le sol sera refait de par la nécessité d'une part d'accéder à la gaine de ventilation centrale souterraine, d'autre part en raison des exigences de la ligue internationale de basketball qui obligent dès 2014 un nouveau marquage du terrain.

De l'extérieur une nouvelle esthétique des façades est proposée : les baies vitrées actuelles sont agrandies et redessinées afin de permettre aux athlètes de profiter pleinement de la lumière du jour, sans éblouissement grâce au nouveau système de stores prévu.

La toiture nord n'ayant pas la bonne orientation pour y installer des panneaux solaires, elle sera recouverte d'un nouveau revêtement en Eternit.

Partie sud :

L'intérieur de ce bâtiment de services, abritant WC et local de ventilation doit subir un redimensionnement global de ses installations : nombre de sanitaires augmenté, local technique agrandi. Le labyrinthe des escaliers menant aux sanitaires sera effacé par une mise à niveau de cet espace. Une séparation claire et coupe-feu sera faite afin que, bien que les utilisateurs de la salle de force ainsi que ceux de la buvette puissent utiliser ces locaux, ce volume soit à nouveau apparenté au pavillon des sports.

La buvette et la salle de force, de construction plus récente (1997), ne subissent aucune modification.

4.7 Accès, sécurité

Accessible à ce jour par une volée de cinq marches depuis la zone des vestiaires, la halle l'est difficilement par des personnes à mobilité réduite. Le projet prévoit de créer une vaste rampe centrale permettant ainsi à chacun de pouvoir bénéficier de cet espace sans encombre.

Au niveau de la sécurité, un compartimentage coupe-feu devra être établi dans tout le complexe, séparant au nord les zones publiques de celles réservées aux athlètes ainsi qu'en séparant clairement au sud les zones de la buvette et de la salle de force de celle des sanitaires situés à l'étage. De plus il a été constaté que l'escalier en demi-lune à la sortie de l'espace contenant les locaux sanitaires est dangereux : en cas de panique massive, le risque de chute est élevé de par la proportion inappropriée des marches, il sera supprimé.

Pour ce qui est des sorties de secours, actuellement totalement insuffisantes et inadéquates pour une affluence maximale de 1'200 personnes, il est prévu d'intégrer deux sorties de secours aux façades est et ouest, soulignées par un remodelage du terrain permettant une évacuation rapide des occupants vers l'extérieur.

4.8 Programme général des locaux

- Locaux de sport : halle, locaux de rangement du matériel :	1'433.40 m ²
- Circulations : entrée, couloirs, dégagements	131.95 m ²
- Locaux de services : vestiaires, sanitaires, douches, locaux techniques et d'entretien du bâtiment	242.35 m ²

4.9 Coût de l'ensemble de cette réalisation, selon CFC

CFC 2	Bâtiment	
CFC 21	Gros œuvre 1	
211	Travaux de l'entreprise de maçonnerie	
211.0	Installation de chantier	25'500.-
211.3	Fouilles en rigole	48'500.-
211.4	Canalisations	14'200.-
211.5	Béton, béton armé, fondations	105'200.-
211.6	Maçonnerie, y compris conduits de fumée	
	Démolitions	122'000.-
	Maçonnerie	125'300.-
	Crépissages exécutés par le maçon	25'500.-
213	Construction en acier	
213.2	Charpente métallique	
	Compris dans le CFC 221.4	
214	Construction bois	
214.1	Charpente	62'000.-
215	Construction légère en préfabriqué	
215.1	Échafaudages	154'800.-
215.5	Revêtements extérieurs	
	Démontages et évacuation perfecta et Eternit	65'000.-
	Isolation	169'000.-
	Revêtement de façade & toiture	141'000.-
CFC 22	Gros œuvre 2	
221	Fenêtres et portes extérieures	
221.4	Fenêtres en métal léger	
	Fenêtres	25'800.-
	Baies vitrées, y compris structure	628'600.-
221.6	Portes extérieures en métal	
	Portes zone nord	15'400.-
	Portes de secours halle	13'400.-
221.9	Éléments métalliques pré confectionnés	
	Escaliers	15'200.-
	Mains courantes	3'200.-
	Séparations entrée	1'000.-
222	Ferblanterie comprise dans CFC 224.1	
223	Protection contre la foudre	

		Installation d'un paratonnerre	53'300.-
	224	Couverture	
	224.1	Étanchéité des toitures plates et ferblanterie	61'400.-
	226	Crépissage de la façade	
	226.0	Échafaudages	37'300.-
	226.2	Crépissages de façade isolants	95'400.-
CFC 23		Installation électrique	
	231	Installation de courant fort	31'300.-
	232	Installation lumières et prises	57'800.-
	233	Fourniture de lustrerie	30'400.-
	238	Divers	
	238.2	Démontages	8'300.-
	238.6	Tableau provisoire de chantier	1'000.-
CFC 24		Chauffage, ventilation, conditionnement de l'air	
	242	Production de chaleur	45'000.-
	243	Installation solaire	149'200.-
	244	Installation de ventilation	120'000.-
	245	Nettoyage du réseau de gaines	7'500.-
CFC 25		Installations sanitaires	
	251	Appareils sanitaires	
	251.0	Fourniture	75'000.-
	251.1	Pose	22'000.-
	254	Tuyauterie sanitaire	
		Eau froide, eau chaude, circulation et écoulements	45'000.-
	255	Isolations d'installations sanitaires	2'100.-
	259	Démontages	10'000.-
CFC 27		Aménagements intérieurs 1	
	271	Plâtrerie	
	271	Crépis et enduits intérieurs compris dans CFC 285.1	
	272	Ouvrages métalliques	
	272.0	Portes intérieures en métal	
		Portes coupe-feu E30	21'400.-
	273	Menuiserie	
	273.0	Portes intérieures en bois	12'700.-
	276	Dispositifs intérieurs de fermeture	
		Volets et protections contre le soleil	
	276.0	Installation d'obscurcissement intérieur	
		Store toile, face ouest de la halle	33'100.-
CFC 28		Aménagements intérieurs 2	
	281	Revêtements de sols	
	281.0	Couches de support composés, chapes	42'500.-

	281.1	Revêtements de sols sans joints, halle	165'000.-
	281.6	Carrelages	59'200.-
	282	Revêtements de parois	
	282.4	Revêtements de parois en céramique	12'200.-
	283	Faux-plafonds	
	283.2	Faux-plafonds en panneaux de plâtre	29'500.-
	283.3	Faux-plafonds en fibre minérale	85'000.-
	285	Traitement des surfaces intérieures	
	285.1	Peinture	65'000.-
	287	Nettoyage du bâtiment	12'000.-
CFC 29		Honoraires	
	291	Architecte	324'200.-
	292	Ingénieur civil	25'600.-
	294	Ingénieur chauffage, ventilation	49'500.-
CFC 5		Frais secondaires et compte d'attente	
CFC 52		Échantillons, maquettes, reproduction de documents	
	522	Maquettes	5'000.-
	524	Reproduction de documents	40'000.-
CFC 58		Comptes d'attente pour provisions et réserves	
	589	Divers et imprévus	65'800.-
CFC 9		Ameublement et décoration	
CFC 90		Meubles	
	901	Équipements de vestiaires	25'000.-
	902	Équipements de sport	
	902.1	Halles de sports	188'500.-
Récapitulatif :			
CFC 21		Gros œuvre 1	1'058'000.-
CFC 22		Gros œuvre 2	950'000.-
CFC 23		Installation électrique	128'800.-
CFC 24		Chauffage, ventilation, conditionnement de l'air	321'700.-
CFC 25		Installations sanitaires	154'100.-
CFC 27		Aménagements intérieurs 1	67'200.-
CFC 28		Aménagements intérieurs 2	470'400.-
CFC 29		Honoraires	399'300.-
CFC 52		Échantillons, maquettes, reproductions de documents	45'000.-
CFC 58		Comptes d'attente pour provisions et réserves	80'900.-
CFC 90		Ameublement, décoration	<u>213'500.-</u>

Total brut	3'888'900.-
TVA 8 %	<u>311'100.-</u>
Total net TTC	<u>4'200'000.-</u>

5. Conséquences sur les finances et subventions

Suite à l'amendement adopté par votre autorité limitant le budget des investissements 2010 à une enveloppe de 30 millions le Conseil communal, dans les choix qu'il a dû opérer, a décidé d'abandonner la rénovation de l'adduction d'eau du Bois du Petit Château (CHF 1.2 million dont à déduire le coût des études effectuées) au profit du projet de réhabilitation du Pavillon des sports. En conséquence ce dernier pourra être financé par un prélèvement de CHF 1.1 million au fonds de soutien à l'économie.

En ce qui concerne la subvention attendue, et comme cela avait été évoqué lors de la séance de mars 2011 de votre Conseil lors de l'examen de la demande de crédit pour la réalisation d'un terrain synthétique au Stade de La Charrière, une procédure était en cours auprès de l'Etat afin d'obtenir un montant représentant 20% de l'investissement total. Cette demande était légitimée par le fait que la triple halle du Pavillon des sports est utilisée durant toutes les périodes scolaires disponibles par le CIFOM. C'est pour ce motif que le Conseil d'Etat, sur proposition du chef du DECS, est finalement entré en matière sur cette demande et a pris un arrêté en date du 6 juillet 2011 disposant qu'une subvention de CHF 800'000.- est accordée à la Ville de La Chaux-de-Fonds pour la rénovation et la transformation du Pavillon des sports. Cette subvention est accordée à la condition que la ville n'augmente pas les loyers facturés au CIFOM pour une durée de 15 ans. Cette échéance correspond à la durée d'amortissement de cet investissement. Le montant sera versé en décembre 2011.

Un gain important est également attendu au niveau des comptes de fonctionnement, puisque comme l'indique l'étude énergétique, l'intervention sur l'enveloppe du bâtiment devrait permettre un gain de 62 % de la consommation lié au chauffage, ce qui représente une économie annuelle de l'ordre de CHF 25'000.- qui subsistera au-delà de la période d'amortissement prévue. Les recettes du Pavillon des sports avoisinent CHF 75'000.- par an ces deux dernières années.

Compte tenu des montants ressortant du point 4.9 ci-dessus, l'investissement net de la Ville peut être présenté comme suit:

Investissement brut pour la Ville (TTC) 4'200'000.-A déduire:

Contribution "Programme Bâtiments"	125'000.-
Prélèvement au fonds de soutien	1'100'000.-
Subvention cantonale	800'000.-

Investissement net pour la Ville (TTC) 2'175'000.-

En application des directives établies par le Service des communes en matière d'amortissements, la charge financière annuelle moyenne de l'investissement peut être estimée comme suit:

	CHF
Amortissement (6.66%)	145'000.-
Intérêts 3% sur la moitié de l'investissement net	32'625.-
Économie énergie	- 25'000.-
soit une charge annuelle de	<u>152'625.-</u>

6. Calendrier des travaux et conséquences pour les utilisateurs

Les travaux se dérouleront en deux étapes distinctes. Il faut compter cinq mois pour la partie Nord et cinq mois pour l'enveloppe du bâtiment principal. Ces deux phases sont indépendantes et peuvent se chevaucher partiellement.

La première phase se déroulera entre novembre 2011 et avril 2012 au plus tard. La seconde phase, la partie de l'enveloppe principale doit impérativement débuter en mai 2012 en fonction de la météo, pour être réalisée à la belle saison, et se terminer en septembre.

7. Suivi des travaux

Le suivi des travaux se fera par une commission de construction ad hoc composée de l'architecte et de l'ingénieur mandaté, du chef du Service des sports et du responsable des infrastructures sportives, ainsi que du responsable du Service architecture et bâtiments et du Service des finances. À ce groupe de base s'adjoindront en fonction de l'évolution des travaux, les divers responsables des corps de métier.

8. Conséquences sur les ressources humaines

La nouvelle organisation des espaces permettra un entretien facilité et plus efficace. Cela permettra un gain de temps qui pourra être affecté à d'autres tâches d'entretien aujourd'hui délaissées faute de ressources humaines suffisantes.

9. Collaboration intercommunale

Le Pavillon des sports étant la seule triple halle de la Ville, celle-ci est extrêmement sollicitée par les sociétés. Il est donc très rare que nous puissions la mettre à disposition pour d'autres collectivités. Cependant il faut souligner que, par exemple, en collaboration étroite avec la Ville du Locle qui en a été l'organisateur principal, nous avons mis le Pavillon des sports à disposition pour l'accueil des Spécial Olympic's 2010.

10. Éléments relatifs au développement durable

10.1 Aspects environnementaux

L'assainissement de l'enveloppe de ce bâtiment communal ainsi que l'adaptation des installations de chauffage et de ventilation diminuera le rejet de CO₂ dans l'atmosphère d'environ 52 tonnes par année.

10.2 Aspects sociaux

Le Pavillon des sports est un lieu social très fréquenté. Chaque fin de semaine s'y déroulent des manifestations sportives de toutes sortes réunissant outre des acteurs sportifs, très souvent également un nombreux public. L'assainissement de ce bâtiment communal dénote également la volonté de la collectivité publique d'afficher la voie à suivre quant à une utilisation rationnelle de l'énergie pour les bâtiments communaux.

10.3 Aspects économiques

Il est à relever que de tels travaux génèrent pour les entreprises locales une occupation non négligeable.

D'autre part, la mise en place de capteurs solaires sélectifs en toiture sud participe activement au développement de nouvelles technologies.

11. Respect des lignes fixées par le programme de législature

Le présent rapport s'inscrit parfaitement dans les lignes directrices formulées dans le programme de législature notamment dans les chapitres ayant trait aux projets liés à la ligne directrice n°3 « Valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains ». Celui-ci précise que "Le Pavillon des sports doit lui aussi être rénové (étanchéité du toit, isolation etc.)" et que "durant trop longtemps, avant tout pour des raisons financières, la Ville a dû reporter et retarder l'entretien de nombreuses infrastructures. Ce retard énorme, accumulé, ne peut pas se poursuivre indéfiniment, car il reporte des travaux sur les générations futures, ce qui est contraire à une gestion responsable des biens de la collectivité publique. Il convient donc d'élaborer des programmes pluriannuels de rattrapage dans le domaine des infrastructures sportives".

Le présent projet est également conforme aux priorités définies dans le rapport relatif à l'état des lieux des infrastructures sportives, aux priorités et au calendrier des investissements nécessaires à leur pérennité approuvé par votre Autorité le 31 janvier dernier.

12. Préavis de la Commission des sports

La Commission des sports a été saisie du présent rapport lors de ses séances du 26 avril 2010 et du 7 juin 2011. Elle a pu se prononcer sur les divers aspects du projet. Elle a relevé l'excellente qualité du rapport et a approuvé sur le fond la démarche consistant à prévoir une réhabilitation complète et cohérente de cette infrastructure sportive. Dans le même état d'esprit elle a également approuvé la volonté de consentir les investissements nécessaires permettant d'optimiser le bâtiment du point de vue énergétique. Enfin, bien que les montants prévus soient nettement supérieurs à ceux qui avaient été annoncés initialement, elle a considéré que cette dépense devait être consentie. Elle a préavisé négativement les propositions d'économies potentielles sur le projet (hormis une réduction de la surface des panneaux solaires) considérant qu'il ne s'agissait que de report de dépenses et que renoncer à certains aspects du projet revenait à en perdre la cohérence. La Commission s'est prononcée par deux fois et à l'unanimité des membres présents en faveur du projet qui vous est soumis.

13. Liaison par fibre optique du Parc des sports

Les prestations téléphoniques, informatiques et domotiques (sécurité, alarmes, etc.) nécessaires au fonctionnement des services et utilisateurs sont assurées par la connexion d'un édifice à nos moyens de télécommunications (Nœud cantonal de télécommunications, administratif et pédagogique).

La liaison à ces moyens de communications fait ainsi entièrement partie de la construction d'un édifice ou de la transformation d'un immeuble existant.

Dans le but de fournir aux futurs utilisateurs du centre sportif de la Charrière les prestations nécessaires à leurs besoins en téléphonie et en informatique, et tout en respectant les critères d'exploitation et de fonctionnement actuels, mais également en prévoyant les besoins du futur, nous souhaitons continuer de relier les bâtiments de l'administration communale à notre réseau de télécommunications (NCN et RPN) par fibres optiques.

Ce moyen de transport de l'information permet d'assurer la pérennité et l'évolutivité des techniques et des logiciels qui sont ou seront proposées pour garantir le fonctionnement des services ou d'une école.

Le projet de transformation du Pavillon des sports est une opportunité qui permet également de compléter les installations souhaitées par le Service des sports pour le centre sportif de la Charrière (WiFi à disposition des sociétés organisatrices et

des médias qui couvriront les manifestations sportives). Il permet d'envisager, lors d'une prochaine étape, de relier par ce moyen de communication les bâtiments administratifs du centre funéraire et des espaces verts qui ne bénéficient pas encore d'un moyen de communication aussi efficace.

Le financement proposé prend ainsi en charge les travaux et les équipements nécessaires à connecter le centre sportif à notre réseau de télécommunications.

13.1 Évaluation des coûts

Appareils de télécommunication	CHF 4'000.-
Fibres optiques (câblage et raccordements)	CHF 85'000.-

13.2 Conséquences sur les finances

En application des directives établies par le Service des communes en matière d'amortissements, la charge financière annuelle moyenne de l'investissement peut être estimée comme suit :

Amortissement (25 %)	CHF 22'250.-
Intérêts 3% sur la moitié de l'investissement net	CHF 1'335.-
soit une charge annuelle de	<u>CHF 23'585.-</u>

14. Conclusion

Après 49 ans de loyaux services, le Pavillon des sports a besoin d'une sérieuse réhabilitation, tant du point de vue de l'aménagement sportif et des commodités, que du point de vue environnemental.

Construit en 1962 selon les normes de l'époque il représente un gouffre énergétique peu compatible avec la volonté de la Ville d'être exemplaire en la matière.

Il est notre unique halle de sports de cette dimension et de ce fait, il occupe une place centrale dans l'organisation des principales manifestations sportives de caractère régional, national ou international que notre Ville reçoit régulièrement.

Pour beaucoup de sportifs venant d'autres horizons, le Pavillon des sports est souvent le premier contact avec notre Ville et une carte de visite aujourd'hui peu amène.

Les normes du basketball ayant changé, nous devons de toute manière adapter le marquage du sol aux nouvelles normes afin de pouvoir à l'avenir encore, utiliser cette salle pour ce championnat.

Comme vous pouvez le constater, notre parc d'infrastructures sportives arrive en bout de course et une planification de travaux conséquents, sur les quinze prochaines années s'impose, si nous voulons les conserver.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président : Pierre-André Monnard Le chancelier : Thibault Castioni

Annexes :

1. Plans du projet (dont 1 plan couleur par groupe politique)
2. Plan d'occupation des locaux
3. Étude énergétique

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Vu le rapport du Conseil communal
arrête:

Arrêté no 1

Article premier.- Un crédit de CHF 4'200'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la rénovation du Pavillon des sports.

Article 2.- Un montant de CHF de 1'100'000.- est prélevé au fonds de soutien à l'économie pour financer le présent crédit.

Article 3.- Ce crédit figurera au compte des investissements du Service des sports.

Article 4.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 6.66 %.

Article 5.- Les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction du crédit.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Arrêté no 2

Article premier.- Un crédit de CHF 89'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la connexion par fibres optiques du Parc des sports.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 25 %.

Article 4.- Les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction du crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président La secrétaire
Pierre-Alain Borel Maria Belo

Mme Mariette Mumenthaler, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, permettez-nous de remercier le Conseil communal de la qualité de son rapport. Il s'inscrit dans la planification de rénovation des installations sportives votée le 31 janvier. La lecture de ce rapport souligne la volonté du Conseil communal de viser une politique, non seulement d'économie d'énergie et de diminution du rejet de CO2 de ses installations, mais aussi de cohérence avec les possibilités de subventionnement proposées par le Programme Bâtiments et par l'État.

En plus de questions de compréhension et d'éclaircissement, nous aimerions faire deux remarques. En annexe 2, nous avons reçu le plan d'occupation des locaux. Au vu du pourcentage d'occupation par diverses écoles du CIFOM, comment se fait-il que les enseignants n'aient pas été consultés sur le concept de rénovation, d'autant plus qu'il s'agit d'adapter et de transformer certains locaux ? Idem pour les principaux utilisateurs. Une rencontre préalable aurait déjà fait émerger des propositions que seuls les utilisateurs réguliers des lieux peuvent imaginer.

D'autre part, en tant que déléguée des Verts à la commission de restauration et transformation de la Ferme du Parc Gallet, j'ai apprécié le suivi de l'avance des travaux qui nous a été proposé. En effet, des rencontres régulières avec les architectes et ingénieurs responsables nous ont permis, non seulement de mieux saisir les enjeux des travaux proposés, de suivre l'évolution des coûts mais également de participer à des décisions, voire faire des propositions directes. A l'heure qu'il est, il est beaucoup discuté de démocratie par nos possibilités de vote, mais vivre les travaux en direct et non en différé contribue à soutenir une démocratie de terrain. Nous demandons donc qu'une telle opportunité soit offerte au CIFOM et aux clubs.

Nous avons encore quelques questions pratiques :

- ~ Nous ne pouvons que regretter le manque de propositions sur la récupération des eaux. Lors du rapport sur le crédit pour un terrain synthétique, nous avons déjà émis le problème de l'arrosage de ce terrain avec de l'eau potable au lieu d'eau de pluie. Adjoindre à une nouvelle toiture un système de récupération pour les toilettes et le terrain d'à côté aurait dû être possible. C'est ce que l'on appelle *faire d'une pierre deux coups*.
- ~ Au vu des plans, nous nous rendons compte que la partie stockage du matériel de sport aurait pu être mieux gérée. Le matériel doit être à portée de main et non pas nécessiter tout un parcours à l'écart des élèves pour le chercher. Est-il encore possible de prévoir une ouverture entre les deux espaces (stockage et salle) ? Par contre, nous saluons l'amélioration de la situation des WC, ce qui évitera aux utilisateurs de devoir grimper des escaliers pour les descendre ensuite.

- ~ Le rapport ne fait pas mention d'une installation de sonorisation indispensable pour ce genre d'infrastructure sportive. Une solution directement accessible depuis la salle a-t-elle été prévue ?
- ~ Quant aux conséquences pour les utilisateurs, a-t-on proposé des alternatives pendant la période des travaux ? Nous pouvons bien imaginer que, malgré la bonne volonté des architectes et ingénieurs et la planification des 2 étapes distinctes, les travaux occasionneront des périodes de non accessibilité à la salle, principalement pour les écoles ou encore des championnats comme celui de Handball, planifié durant l'époque des travaux.

Pour ce qui est de la liaison par fibre optique du Parc des sports, nous ne pouvons que saluer l'initiative prise de profiter de la transformation pour installer ce mode de communication indispensable actuellement.

Le financement nous semble bien pensé. Il s'inscrit dans le programme de financement global de la mise à jour des infrastructures sportives, tout en tenant compte de la situation financière de la Ville. Des installations sportives, adaptées aux besoins actuels, sont un plus pour la ville, avec des retombées économiques que nous ne pouvons négliger.

Vous l'aurez compris, le groupe des Verts acceptera le rapport.

M. Christophe Ummel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le PLR s'est penché, avec intérêt et satisfaction sur ce rapport.

Nous constatons que c'est une bonne surprise. Si l'on fait l'addition des économies d'énergie et des locations, il reste une somme raisonnable à notre charge, par année.

Nous aimerions saluer la participation de l'État, qui s'élève à CHF 800'000.-. Ces dernières années, on n'a pas toujours parlé, dans ce Conseil, de l'État de manière très avantageuse. Mais il est juste aussi de le relever, quand on peut parler l'État de manière positive.

Avec ce nouveau projet, nous donnons une image positive de la Ville, pour un rapport utilité/coûts avantageux et raisonnable.

Voici nos questions :

- ~ Quelles auraient été les coûts d'une infrastructure neuve, c'est-à-dire en partant de zéro à un endroit différent ?
- ~ On lit, dans le rapport, que les travaux peuvent se dérouler en deux phases qui pourraient se chevaucher, et réduire ainsi la durée totale des travaux et la durée de non-utilisation par les usagers. Mais, on nous dit aussi qu'il n'y aura pas de chevauchement de ces deux phases. Pourquoi n'avons-nous pas essayé, par ce biais, de raccourcir la durée des travaux ?
- ~ Nous constatons que deux personnes du Service des sports participent à l'équipe du suivi des travaux. Est-ce vraiment nécessaire ? Nous savons que des compétences, aux TP, ont été déve-

loppées pour suivre les travaux et leurs coûts. Pourquoi ne pas les utiliser ? Pour nous, il est important que les budgets soient tenus, que les dépenses soient respectées. Le potentiel de dépassement, dans ce type de projets, est important.

- ~ Nous profitons de parler d'un sujet qui tourne autour du contexte de la Charrière pour demander au Conseil communal où en est le projet de rénovation des vestiaires rattachés au terrain de foot, comme nous avons décidé de le faire, dans le cadre de ce Conseil.
- ~ Nous répétons notre attachement à la rénovation des infrastructures sportives de notre ville, d'une manière rapide. Quel est le prochain projet de rénovation et de remise à niveau ? Nous appelons à être imaginatifs, par exemple en ayant recours à des solutions public/privé pour d'autres infrastructures.

Je vous remercie.

M. Pascal Bühler, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les membres du parti socialiste ont pris connaissance, avec beaucoup d'intérêt, de la demande de crédit tendant à la rénovation du Pavillon des sports qui en a un sérieux et urgent besoin !

Nous saluons et remercions les auteurs de ce rapport. Celui-ci est bien structuré, clair et complet. Il concrétise la politique de rénovation et d'entretien des infrastructures de la Ville mise en place par le Conseil communal.

Après une analyse de l'état des lieux du Pavillon (ou plutôt devrais-je dire du mauvais état des lieux) ce rapport présente de manière précise les objectifs de réhabilitation organisationnels et environnementaux à atteindre et dresse la liste des travaux à entreprendre, ainsi que le coût important de ceux-ci. Les plans permettent à chacun de se faire une bonne idée des importantes et nécessaires modifications que la structure de cet édifice sportif va subir prochainement.

Nous tenons également (même si le Pavillon des sports n'est pas une arène et encore moins une auberge espagnole, puisqu'en particulier plusieurs services de la ville ont "*planché*" sur ce dossier) à saluer le conseil communal d'avoir pris le taureau par les cornes, en présentant rapidement ce rapport à notre Conseil, de manière à ce que les travaux puissent, dès l'adoption de ce crédit, débiter dans les prochains mois.

Il faut relever que le présent rapport fait non seulement suite à celui d'information relatif à l'état des lieux des infrastructures sportives du 31 janvier 2011, mais est également, et surtout, dans la suite logique, annoncée et demandée par postulat socialiste, du rapport daté du 9 mars dernier, relatif à la demande de crédit de CHF 2,5 millions pour la réalisation d'un terrain synthétique au stade de la Charrière, étant donné l'impossibilité de

réaliser en 2011 la rénovation complète, en seule étape, du Pavillon des sports.

Ainsi, la réhabilitation du Pavillon se fera en deux étapes. D'abord, la partie Nord, cet hiver, puis la partie Sud, entre le printemps et l'automne prochain. Sur ce point, nous demandons à ce que la population, et surtout les utilisateurs du Pavillon des sports, soient clairement informés des travaux à réaliser et de leur planning, à l'instar de ce qui ne s'est pas du tout fait cet été à la piscine des Mélèzes, durant les travaux de construction de la loge Sud de la patinoire. En effet, nombre d'utilisateurs de la piscine se sont plaints, entre autres, d'un manque cruel d'informations. Cette information pourrait se faire, à moindre coût, au moyen de panneaux d'affichage placés aux alentours du pavillon, ainsi que, par exemple, dans la buvette. Nous remercions, par avance, le Conseil communal d'étudier cette requête et d'y donner une suite favorable.

A la lecture du rapport, nous avons pris bonne note de la nature des travaux qui allaient être entrepris et en sommes très satisfaits.

Il est tout à fait pertinent et cohérent de profiter de la rénovation du Pavillon, pièce maîtresse de nos infrastructures sportives et carte de visite de la ville, pour le rendre encore plus fonctionnel, accessible et sécuritaire, ainsi que selon vos termes, "*énergétiquement performant*". A ce titre, il est également judicieux de tirer partie de la subvention "*Programme Bâti-ments*".

Nous sommes également enthousiastes de voir fleurir des panneaux solaires sur la toiture sud du Pavillon, de manière à ce que, notamment, l'eau chaude sanitaire de cet immeuble soit préchauffée. Est-il envisageable, à futur et selon les besoins, d'augmenter la surface totale de ces panneaux, de manière à couvrir d'autres besoins énergétiques ?

Nous tenons également à saluer la participation financière de l'État, à raison d'environ 19%, en ce dossier. A notre avis, il s'agit d'un accord où chacun sort gagnant. Il est également très intéressant, si les chiffres s'avèrent exacts, de lire qu'un gain de 62% de la consommation liée au chauffage, soit un montant annuel d'environ CHF 25'000.– peut être attendu.

Après le temps des louanges vient celui des questions :

Nous avons été surpris de lire, en page 7, que "*l'actuelle production de chaleur sera remplacée par un nouveau générateur de chaleur gaz à condensation (...)*". Ne serait-il pas possible de relier le Pavillon des sports au chauffage à distance ?

Sans vouloir passer en revue la liste des coûts de l'ensemble des travaux, nous avons été étonnés du montant relatif à l'achat et à l'installation d'un paratonnerre, devisé à plus de CHF 50'000.–. Est-il d'un matériau noble particulier ?

En lien avec notre demande d'informations, nous aimerions également être renseignés au sujet des possibilités d'utilisation, de tout ou par-

tie, du Pavillon des sports, durant les travaux, et de la manière dont cette information sera communiquée aux utilisateurs potentiels.

En ce qui concerne l'éclairage, nous avons pris bonne note que les baies vitrées actuelles du Pavillon seront "*agrandies et redessinées de façon à permettre aux athlètes de profiter pleinement de la lumière du jour, sans éblouissement grâce au nouveau système de stores prévu*", ce que nous saluons. Nous aimerions également avoir la garantie que ce système d'éclairage soit compatible avec l'ensemble des sports que permet actuellement le Pavillon, de manière à ce qu'il reste une salle multisports et non pas réservé à quelques sports uniquement. Cette remarque peut également s'appliquer aux marquages au sol.

Finalement, est-il envisageable que le Pavillon puisse se transformer sporadiquement en salle de concert, comme cela s'est passé en particulier le 13 novembre 1982, lors de la venue du groupe rock français *Téléphone* ?

En ce qui concerne plus particulièrement la demande de crédit pour la liaison par fibre optique, nous avons pris note que "*le projet de transformation du Pavillon des sports est une opportunité qui permet également de compléter les installations souhaitées par le Service des sports pour le centre sportif de la Charrière (WiFi à disposition des sociétés organisatrices et des médias qui couvriront les manifestations sportives) (...)*".

C'est bien, mais cela n'est, à notre sens, pas suffisant ! Nous demandons, dès lors, que le WiFi soit également mis à disposition du public en ce lieu, tout comme le parti socialiste l'avait demandé par postulat déposé lors de la séance du Conseil général du 18 novembre 2008 et accepté par le Conseil communal le même soir.

Pour mémoire, ledit postulat demandait au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition du public un réseau sans fil d'accès à Internet, à divers endroits de la ville, tels que, par exemple, la bibliothèque, les musées, la Place du marché ou le Parc des sports.

Nous saisissons ainsi l'opportunité de la présente prise de position pour demander au Conseil communal de remettre l'ouvrage sur le tapis et non dessous ! Nous vous remercions d'avance de vos réponses.

Pour conclure et comme mentionné, le bâtiment du Pavillon des sports a été construit en 1962, et, dès lors, quoi de mieux pour fêter le cinquantième anniversaire de cet édifice, que de lui offrir un bon lifting ?

Le Parti socialiste acceptera cette demande de crédit, tout comme il acceptera celle relative à la liaison par fibre optique du Parc des sports. Je vous remercie de votre attention.

Mme Maria Belo, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe POP a pris connaissance, avec intérêt, du rapport relatif à la demande de crédit de CHF 4'200'000.- TTC, pour la rénovation du Pavillon des sports. Depuis près de 50 ans de bons et loyaux services, ce

pavillon a accueilli, dans ses installations, plusieurs grandes manifestations au service de notre population et des sociétés sportives. Il est donc temps de lui refaire une santé en lui donnant une seconde jeunesse pour son cinquantième anniversaire.

Après avoir été reporté à plusieurs reprises, ce rapport nous démontre le changement d'approche des problématiques des travaux à faire, dans une perspective de durabilité qui sera profitable à tous les niveaux : économique, énergétique et confort, mais sans luxe.

Nous soulignons également la négociation avec le Canton pour l'obtention de CHF 800'000.- de subventions, au lieu de la centaine de milliers de francs initial, avec, en contrepartie, un loyer inchangé pour le CIFOM, pour les quinze prochaines années.

A ne pas oublier non plus CHF 1'100'000.- du fonds de soutien conjoncturel ainsi que la contribution du programme bâtiment (amélioration de l'enveloppe), ce qui nous amène à un investissement, pour la Ville, de CHF 2'175'000.- seulement, avec une charge financière annuelle de CHF 152'625.-, ce qui nous semble raisonnable.

Du point de vue énergétique, nous pouvons constater un grand effort sur l'enveloppe du bâtiment qui diminuera les pertes thermiques d'environ 55%. Ceci contribuera aux actions dans le cadre du label *Cité de l'énergie*.

Nous avons quand même deux questions :

Nous constatons, dans le diagramme de Sankei, une baisse d'apport du solaire de presque 30%. Pour quelles raisons ?

Nous aimerions également savoir quelles sont les conséquences pour les utilisateurs durant ces deux phases des travaux ?

Le groupe POP approuve la demande de crédit et se réjouit de la fin des travaux pour que le nouveau Pavillon des sports puisse accueillir les sportifs nationaux et internationaux, dans des conditions optimales qui feront la fierté de notre ville et une carte de visite pour notre région.

La demande de crédit de CHF 89'000.- TTC pour la liaison par fibre optique du Parc des sports est une bonne chose car le Pavillon des sports pourra ainsi être relié aux réseaux rapides et modernes de télécommunications et autres services administratifs communaux et cantonaux. Nous nous rallions au préavis de la Commission des sports. Je vous remercie de votre attention.

M. Michel Hess, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Enfin, pourrait-on dire ! Voilà que ce bon vieux pavillon sera relooké et aura la place qu'il mérite comme ambassadeur de notre cité, puisque plus de 36'000 personnes sont accueillies par année. Ce sera un soulagement à plus d'un titre : par le danger qu'il représente, lorsque des plaques tombent, de temps à autres dans la salle et ont blessé plus d'un participant; par l'aspect énergétique qui améliorera l'investissement de CHF 25'000.- par an, grâce à une isolation conforme ; par des panneaux solaires bien

disposés et bien étudiés qui permettront de chauffer l'eau sanitaire ; par la suppression des éléments en Eternit, produit fabriqué avec de l'amiante, remplacé par vitrage.

Le groupe UDC acceptera ce rapport, mais se permet de poser quelques questions au Conseil communal:

Pour ce crédit, il est prévu de prendre CHF 1'100'000.-, dans le fonds de soutien de l'économie. La somme totale de ce fonds est de CHF 8'000'000.-. Combien reste-t-il dans ce fonds ? A défaut, pourrait-on être régulièrement informés de l'utilisation de ces fonds (par exemple, CHF 310'000.- pour le Paddock) ?

En page 14, les *dépenses diverses et imprévues* sont de CHF 65'800.-. Ce montant nous semble bien faible, sachant que l'usage prévoit 5%, soit environ CHF 200'000.-. Pouvez-vous nous assurer que la dépense prévue sera respectée ?

En page 16, concernant le *suivi des travaux par une commission de construction*, nous aimerions avoir la garantie du respect des devis, dans le sens où il pourrait y avoir une exécution de travaux, dans le cadre de cette rénovation, qui concernerait un autre dicastère (par exemple, un petit local qui servirait aux jardiniers, qui fait partie des infrastructures et qui devrait être facturé au dicastère concerné).

Dans la commission de construction, nous ne trouvons pas le Chef du dicastère.

La commission devra être informée à l'avance des travaux et dépenses supplémentaires ou les reliquats utilisés pour les projets concernés, de façon claire et transparente.

Qu'entend-on par aspect économique lié à la loi sur les marchés publics, sous-commission de plus de CHF 500'000.- ? Qui nous dit que ce seront des entreprises locales qui en bénéficieront ?

Il serait bien d'avoir la possibilité de visiter ce pavillon avant et après les travaux, tout en sachant que les douches et WC ont été aménagés, il y a quelques temps. Ces travaux ont évité que cet endroit ne se transforme en culture de champignons.

Le crédit est budgété à CHF 4'200'000.-, alors qu'il avait été budgété, auparavant, à CHF 2'000'000.-. J'avance, à titre personnel qu'il avait été proposé par l'ancien chef du Service des sports, qui, pour valoriser le crédit, faisait le tour du pavillon et estimait le tout à CHF 2'000'000.-. Et s'il avait vu double ? C'est peut-être pour cela qu'aujourd'hui, cela fait CHF 4'000'000.-.

Le local du matériel est un accès en pente. Pour sortir les tapis, il faut 3 personnes et le chariot fait une tonne. Peut-on améliorer ce risque, sachant que la première personne, lors de la descente, pourrait être prise sous le chariot, en cas de faiblesse des deux freineurs ?

Enfin, notre groupe tient à remercier le Conseil communal et ses collaborateurs pour l'excellent travail effectué. La commission a été parfaite-

ment intégrée dans l'ensemble des processus. Ce n'est pas si facile à faire, lorsque l'on veut présenter un rapport très complet avec un bon travail de fond.

Nous accepterons aussi le crédit pour l'installation de fibre optique qui facilitera l'usage des installations par les médias et autres utilisateurs. Merci de votre attention.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Pavillon date de 1962. Je ne suis né que trois ans après. Effectivement, pour son cinquantenaire, c'est une bonne option de lui proposer une jeunesse plus sympathique. J'espère que quand j'atteindrai l'âge de 50 ans, je n'aurai pas besoin de travaux de la même importance que pour le Pavillon !

Au nom du Conseil communal, je remercie les groupes de l'accueil très favorable réservé à ce rapport. Le Conseil communal, lui aussi, est heureux de pouvoir enfin vous soumettre ce projet. Comme nous vous l'avions exposé lors de la demande de crédit pour le terrain synthétique du stade de la Charrière, la réhabilitation du Pavillon des sports avait pris environ un an de retard, pour des raisons que vous connaissez. Ce temps n'a, toutefois, pas été complètement perdu puisque le terrain synthétique du stade, qui aurait dû être réalisé en 2012, sera inauguré au début du mois d'octobre. Le budget sera parfaitement tenu. Les travaux pour le Pavillon des sports pourront débuter cette année encore. Nous essayons de tout faire pour pouvoir commencer très rapidement. Grâce à ce temps, qui pourrait paraître comme perdu, nous avons réussi à obtenir une subvention de CHF 800'000.– du Canton.

Le Conseil communal tient, lui aussi, à remercier le Chef du DECS, M. Philippe Gnägi de son constant soutien dans ce projet, des efforts qu'il a déployés pour aboutir à la solution qui vous est proposée ce soir.

Enfin, le Conseil communal tient à souligner que ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs généraux décrits dans le rapport sur les infrastructures sportives, tant en termes de coûts que de calendrier, de cohérence globale du projet ou d'attention portée aux éléments énergétiques.

Je réponds maintenant aux questions qui, malgré la qualité du rapport, sont nombreuses.

Je n'inventerai pas de réponses aux questions auxquelles je ne peux pas répondre. Je donnerai une réponse plus détaillée lors de la prochaine commission des sports.

Concernant la récupération de l'eau pluviale, une étude est en cours actuellement sur cette question. A priori, nous pourrions récupérer l'eau pluviale pour l'usage des WC, ainsi que pour l'arrosage du site de la Charrière.

Je peux vous dire que, bien sûr, les utilisateurs seront associés, le moment venu. Je pourrais même vous dire que les utilisateurs *ont été associés*, puisqu'une première séance les a réunis, avec le Service des sports, le 18 août. Le processus est identique à celui de la Halle Volta. Sur le programme général des travaux, ce n'est pas exactement à ce moment-là qu'il fait sens de consulter l'ensemble des utilisateurs. Cela devient vraiment nécessaire lorsque l'on passe à la phase de réalisation. De ce point de vue, le processus pour le Pavillon des sports sera le même que pour la Halle Volta. Je peux vous donner les garanties nécessaires pour vous dire que les utilisateurs, sociétés sportives ou profs de gym, seront associés.

Il est, bien sûr, impossible de mener des travaux de cette ampleur sans que cela n'induisse des conséquences pour les utilisateurs. Le Service des sports, en collaboration avec les clubs concernés et les profs de gym, est déjà en travail pour minimiser les impacts négatifs. J'espère aussi que les utilisateurs montreront un peu d'ouverture et un peu de patience, prenant en considération les conditions dans lesquelles ils peuvent utiliser cette salle et exercer aujourd'hui, respectivement les conditions dans lesquelles ils pourront utiliser cette salle et exercer demain, lorsque les travaux seront terminés.

Concernant les locaux de stockage, en particulier celui qui est situé entre la halle et la buvette, les Verts font plus un constat qu'il ne pose une question. Le projet de réhabilitation s'articule dans les murs existants et cette partie du bâtiment n'est absolument pas touchée par les travaux. Nous intervenons sur les vestiaires nord et sur la halle, mais pas sur la partie sud du bâtiment.

La sonorisation depuis la salle est prévue dans le projet.

Une délégation de la commission des sports sera appelée à siéger dans la commission de construction.

A-t-on fait une analyse d'un coût de destruction/reconstruction versus réhabilitation ? Oui, mais l'analyse a été assez brève. Il faut savoir que le coût moyen d'une halle triple neuve, sur la base de projets récents est de l'ordre de CHF 12'000'000.-, sans le terrain. La Halle Volta (halle double) a coûté CHF 4'500'000.-, sans le terrain et les fondations de la Halle Volta étaient un crédit de CHF 3'200'000.- qui finançait le parking. Par ailleurs, la Commune du Noirmont, récemment, a terminé la réhabilitation complète d'une halle simple, pour un montant qui dépasse CHF 4'000'000.-. Nous pouvons vraiment faire la démonstration que c'est économiquement la meilleure solution qui vous est proposée.

La commission de construction, le Chef de service a une tâche de suivi général du programme du chantier et du respect du budget. De par son parcours professionnel, il a des connaissances approfondies comme utilisateur, car vous savez qu'il a été maître de sport. Il prend connaissance des procès-verbaux, mais ne participe pas à l'ensemble des séances. Le responsable des infrastructures sportives assure, de plus près, un suivi

technique. Dans ces commissions de construction, on trouve, en général, un représentant du secteur des infrastructures (dans ce cas, cela risque d'être le chef du Service architecture et bâtiments), un responsable des finances (potentiellement aussi l'administrateur de mon dicastère) et une délégation de la commission des sports.

Sur les phases, nous tentons, autant que faire se peut, de raccourcir la durée des travaux, ce qui est bénéfique pour tout le monde. La première phase pose déjà certains problèmes car nous intervenons dans les vestiaires, mais ce n'est pas la phase qui pose le plus de problèmes. C'est évidemment la deuxième phase, sur l'enveloppe et, en particulier, le toit du bâtiment, qui pose le plus de problèmes. Nous essayons de maîtriser les délais pour les compresser, mais vous savez qu'il y a parfois des surprises, en termes d'agenda, que nous ne maîtrisons pas (je pense simplement à la météo, quand on rénove une toiture de cette importance). Quand on parle, dans le rapport, de deux étapes distinctes, on dit que la première et la seconde peuvent se chevaucher partiellement. Comme nous sommes très serrés dans les délais, nous avons vérifié avec l'architecte que, dans le cas où nous aurions pris un peu de retard sur la phase 1 (réalisation des vestiaires nord), nous puissions quand même débiter les travaux sur la halle, de façon à essayer de respecter le planning général.

Concernant la motion PLR sur le vestiaire de la Charrière, accepté par votre Conseil, combattu par le Conseil communal à l'époque, je vous répondrai simplement que nous avons ressorti du tiroir une étude faite par le Service architecture et bâtiments. Pour être très honnête, avec le staff du Service des sports (un chef de service, un responsable des infrastructures), en s'appuyant sur le responsable du secteur architecture et bâtiments, la priorité est mise sur la finalisation du rapport sur le terrain synthétique des Forges, du rapport qui vous est soumis ce soir. Nous n'avons pas encore abordé la question des vestiaires de la Charrière.

Quel est le prochain projet ? Je vous renvoie, pour l'essentiel, au rapport que vous avez accepté en janvier pour les investissements 2012. Compte tenu des réalisations déjà faites cette année et du Pavillon que vous allez, manifestement, accepter ce soir, il n'y aura pas de grosses demandes de crédit en 2012. Par contre, il y aura une série de demandes de crédits spéciaux. Notre attention se focalisera, en termes d'études, en 2012, sur la problématique de la piscine des Mélèzes, qui a dépassé le cinquantenaire.

L'éclairage sera adapté à tous les types de sports. Nous avons besoin que cette salle reste une salle multisports. Le choix du chauffage à gaz a été confirmé en consultation avec le SCCU. L'éloignement du chésal du Parc des sports du réseau existant est trop grand pour permettre son raccordement à des coûts raisonnables, mais l'étude a été faite.

Il est prévu que l'accès public au WiFi, sur le site de la Charrière, comme sur celui des Mélèzes, soit réalisé au début de l'année 2012. Mon

collègue Pierre-André Monnard, s'il le souhaite, pourra compléter l'information sur les questions plus générales que vous avez posées sur le développement du WiFi en ville.

Quant à la tenue de concerts, l'année 1982 ne rajeunit aucun d'entre nous ! Vous n'êtes pas le premier à me parler du concert de *Téléphone* de 1982. A priori, je suis obligé de vous dire que la réponse est plutôt négative. Tout d'abord, cette salle n'est pas conçue pour accueillir ce type de manifestations. Cela poserait notamment des problèmes en regard des normes de sécurité actuelles. Si nous faisons aujourd'hui ce que l'on pouvait parfois faire en 1982, nous deviendrions des assassins ou on nous accuserait d'en prendre le risque. Par ailleurs, il faut souligner que c'est une salle omnisports. Mis à part quelques rares week-ends dans l'année, le Pavillon des sports est très sollicité par les sociétés sportives. C'est finalement sa destination première ! Si, par hypothèse, la Ville pouvait se doter de la seconde halle triple dont elle a besoin, la polyvalence de cet espace pourrait être prise en considération dans le cahier des charges. Mais, vous le savez, la priorité du Conseil communal est clairement la réhabilitation de nos infrastructures existantes.

Le projet prévoit que nous puissions, le cas échéant, étendre la surface des panneaux solaires, sur le toit du pavillon. Cela ne semblerait pas forcément être le meilleur choix. Le jour où nous parlerons de la réhabilitation des tribunes ou de la construction d'une tribune, il sera peut-être plus intelligent, au niveau énergétique, de placer d'autres panneaux sur le toit de ces nouvelles installations, plutôt que d'en mettre sur le Pavillon des sports, de devoir tirer des conduites sur un autre bâtiment. La possibilité existe, mais, a priori, sur d'autres bâtiments.

Concernant l'information sur les travaux de la piscine (loge sud), je prends acte. Nous avons effectivement eu quelques retours sur la déficience en matière d'information. Je ne peux que vous donner raison et vous assurer que, comme nous essayons toujours de tirer parti des expériences, nous ferons mieux la prochaine fois.

Quant aux paratonnerres, je n'ai franchement aucune idée du prix et de la matière utilisée pour les réaliser. Je vous propose que cette réponse puisse être donnée à la prochaine commission des sports, à la fin du mois de septembre.

En toute modestie, je vous rapporte ce que m'a écrit l'ingénieur concernant l'apport solaire. Le diagramme de Sankey proposé par l'ingénieur prend en compte l'enveloppe du bâtiment et non la technique de celui-ci. C'est-à-dire que les apports solaires représentés qui diminuent, après l'intervention, sont les rayons qui passent actuellement à travers les vitrages. Il s'agit, en quelque sorte, d'un apport solaire parasite. L'apport solaire prévu par les futurs panneaux est clairement démultiplié, ne serait-ce que par la proportion de surface évidente. Je ne peux pas vous en dire plus, je laisserai les spécialistes en débattre.

Concernant l'évolution du coût du projet, effectivement, dans le budget 2009, le Conseil communal avait inscrit un montant de CHF 2 millions pour la réhabilitation du Pavillon. A ce moment-là, le Conseil communal et le Service des sports ne disposaient que d'une estimation extrêmement grossière des coûts, basée uniquement sur des prix moyens de réhabilitation par m² et m³. Le mandat d'études n'a été confié qu'ensuite.

Des informations très détaillées sur l'évolution de ce projet et son coût figurent au chapitre 3 du rapport. La commission des sports a été pleinement informée et associée aux choix faits par le Conseil communal.

Globalement, la plus-value entre CHF 2 millions et CHF 4 millions, se décompose de la manière suivante :

- ~ La réorganisation des espaces nord (vestiaires) pour CHF 330'000.–
- ~ Les aspects énergétiques (isolation, fenêtres, capteurs) pour CHF 1'200'000.–
- ~ La réfection du sol sportif de la halle pour CHF 200'000.–
- ~ La sécurité (paratonnerre, sortie de secours, coupe-feu) pour CHF 160'000.–
- ~ Les aménagements (obscurcissement, mobilier) pour CHF 70'000.–
- ~ La TVA (8%) pour environ CHF 20'000.–.

Cela représente, grosso modo, une plus-value de CHF 2 millions.

Le sol du fonds du soutien à l'économie, au 31 décembre 2010, se montait à CHF 6'326'020.30. Cela ressort du rapport des comptes 2010. Nous ne pouvons pas vous donner le solde à ce jour, puisque les écritures ne sont passées qu'en fin d'année. Vous aurez, bien sûr, une information sur les mouvements de ce compte lors de la séance des comptes 2011. Vous aurez l'occasion de poser toutes les questions que vous souhaitez.

Concernant le local matériel que vous évoquez, je fais appel à ma mémoire. Ce problème a été résolu, dans le cadre des crédits spéciaux de cette année ou de l'année passée. Les travaux ont donc été réalisés. Ce problème n'existe plus à ce jour.

Je vous remercie, au nom du Conseil communal, d'accepter cette demande de crédit. Vous avez bien compris qu'elle était nécessaire, utile, économiquement supportable pour cette ville. Je vous remercie de votre attention.

M. Michel Hess, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous n'avez pas répondu à la question sur le marché public.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pourquoi souligne-t-on, dans le rapport, qu'un projet de ce type est

bon à prendre pour les entreprises locales ? Bien sûr, le Conseil communal respectera rigoureusement la loi sur les marchés publics. Il la respecte d'ailleurs toujours, il y est tenu. Comme pour la réhabilitation du Musée d'histoire, la plupart des lods permettent de procéder à l'attribution des travaux, dans des marchés sur invitation. Evidemment, dans un marché sur invitation, nous choisissons quelle entreprise nous invitons. C'est ainsi que nous pourrions privilégier les entreprises locales, mais dans la mesure, évidemment, où les prix restent concurrentiels.

L'arrêté N°1 est accepté par 32 voix sans opposition.

L'arrêté N°2 est accepté par 32 voix sans opposition.

Interpellation urgente

Reconstruction de Parc 1 à l'identique, l'esprit et le prix

(voir texte au début du présent procès-verbal)

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Selon les informations de la presse locale, la demande de permis de construire est imminente. Le Conseil communal devrait donner une réponse à notre interpellation, plutôt que de reporter cela à une séance ultérieure.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'urgence n'est pas combattue.

L'urgence est acceptée par 29 voix sans opposition.

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est avec espoir et optimiste, dans un esprit nécessaire de conciliation de points de vue et de dialogue, que nous développons cette interpellation.

Cet esprit a régné depuis le 17 février. Nous comprenons parfaitement les préoccupations financières du gérant. Nous sommes cependant surpris et inquiets de la différence entre les deux interventions qu'il a faites dans la presse (10 juin et mi-août).

Nous continuons d'avoir confiance en son esprit citoyen car cette maison, qui est la sienne, est aussi, d'une certaine façon, la nôtre, par son caractère tout à fait emblématique. Nos trois questions découlent des préoccupations de nombreux citoyens de cette ville.

Comment le Conseil communal se positionne-t-il sur ce que nous avons appelé "*l'appel du pied du gérant*" qui parle, dans la presse, d'une éventuelle subvention de la part des autorités chaux-de-fonnières ?

Notre souci est de voir, sinon à l'identique dans les matériaux, mais surtout à l'identique dans sa forme, reconstruire Parc 1. Une façade qui ne

serait pas arrondie serait une dénaturation totale, comme l'a été, la reconstruction, il y a bien longtemps, du magnifique bâtiment de l'Avenue Léopold-Robert 80/82 (Boule d'or). C'est pourquoi nous terminons notre interpellation en disant que nous ne voulons pas une nouvelle Boule d'or.

Finalement, que ferait le Conseil communal si tout cela tournait mal et que les citoyens faisaient opposition à une rénovation qui ne serait pas dans l'esprit de la façade arrondie ?

Nous remercions, par avance, le Conseil communal pour ses réponses. Nous sommes sûrs, avant même qu'il réponde, nous en serons satisfaits.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je rappelle l'aspect dramatique de cet incendie, aussi bien les conséquences humaines (même s'il n'y a pas eu de victimes) que sur la dimension du patrimoine. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler. Nous aimerions souligner l'état d'esprit remarquable qui a régné, dès la prise en charge du sinistre, aussi bien pour les réponses à apporter aux personnes, que du point-de-vue du patrimoine. Un état d'esprit remarquable que nous avons rencontré, aussi bien chez les habitants sinistrés, que de la part du propriétaire et de tous ceux qui sont intervenus sur ce sinistre.

Je vais me borner à vous donner l'état des lieux et des préoccupations exprimées jusqu'ici par les uns et les autres. Comme souvent, lorsque des intérêts sont opposés, nous avons tendance à catégoriser. Dans cette affaire, il y aurait soit le promoteur avide et les généreux défenseurs du patrimoine ou le promoteur soucieux des intérêts économiques de la Ville et les empêcheurs de tourner en rond favorables au patrimoine. Dans l'esprit du Conseil communal, il n'y a rien de tel. Il y a des acteurs qui représentent des intérêts divergents et la nécessité de marier ces intérêts pour trouver une solution la plus favorable possible, aussi bien pour la collectivité que pour chacun des acteurs.

A l'heure actuelle, le dossier a relativement bien avancé, dans la mesure où l'immeuble a été déconstruit, patiemment, avec beaucoup d'attention, comme vous avez pu le lire dans la presse. Tout a été fait avec beaucoup de soin et conservé. Un projet de reconstruction a fait l'objet de plans qui ont été mis à l'enquête. Ces plans prévoient la reconstruction, dans les mêmes volumes. Je passe peut-être sur une lucarne ou une fenêtre en toiture supplémentaire. Le Conseil communal a enregistré ce dossier avec satisfaction. Il se félicite de son évolution.

La mise à l'enquête des plans a donné lieu à une opposition, dont le Conseil communal a pris connaissance aujourd'hui. La suite du traitement d'une opposition est de la transmettre au requérant qui a déposé les plans, afin qu'il puisse se prononcer. Ensuite, on examine sa recevabilité et la façon dont on peut la traiter. Cette opposition émane d'une association. La

question qui est au centre des préoccupations, aussi bien du propriétaire, du Conseil communal que de ses opposants, mais pour des raisons diverses, porte sur les modalités de reconstruction. Évidemment, les plans ne disent pas beaucoup de choses sur ce sujet. Pourra-t-on récupérer les pierres patiemment démontées ? Le cas échéant, combien cela coûtera-t-il ? Est-ce réalisable ? Il est vrai que le dossier déposé ne dit pas grand-chose sur ce point. Cette dimension doit être discutée. La suite normale, dans cette situation, est vraisemblablement une rencontre entre le propriétaire, promoteur du nouveau projet, les opposants, le Conseil communal et ses services, afin d'examiner dans quelle mesure nous pouvons nous entendre et obtenir le retrait de l'opposition sur la base de garanties données par le propriétaire sur les conditions dans lesquelles il entend reconstruire.

Votre interpellation évoque aussi des éléments mentionnés dans la presse. Le Conseil communal entend-il subventionner, le cas échéant, cette reconstruction ? A ce stade, je suis contraint de vous dire simplement où en est le dossier. Aucune demande de subvention n'est, aujourd'hui, sur la table du Conseil communal concernant la reconstruction de cet immeuble. Le Conseil communal s'est, néanmoins, posé la question. Il a décidé que, le cas échéant, il n'entrerait pas en matière sur une demande de subvention, sans disposer d'informations détaillées sur les éléments techniques de la reconstruction, les éventuels surcoûts que cela provoquerait, les éléments financiers qui pourraient découler de l'indemnisation de l'ECAP et les éléments liés aux plans de loyers, pour voir dans quelle mesure la rentabilité nouvelle de l'immeuble permet aussi d'assurer la prise en charge de ces surcoûts. Il nous faut donc un plan financier et des indications techniques, avant que nous puissions envisager l'entrée en matière sur une demande de subventions. Je ne peux faire aucun pronostic aujourd'hui sur la décision qui serait prise si nous entrions en matière sur une telle demande, puisqu'elle dépendrait évidemment de ces différents éléments.

Nous avons la volonté d'aller relativement vite dans ce dossier, puisque l'immeuble doit affronter l'hiver sans toiture, avec des risques de dégradation relativement importants. J'ai bon espoir que les différents protagonistes de cette affaire arrivent à s'entendre dans un délai raisonnable, avant l'hiver.

J'espère avoir répondu à vos inquiétudes.

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'esprit de conciliation et de dialogue que j'évoquais me paraît entièrement être la position du Conseil communal et du représentant du propriétaire.

PAUSE

Pierre-Alain Borel, Président : Mesdames, Messieurs. Avant de nous lancer dans les motions, je me permets de vous faire un petit rappel.

Le règlement général prévoit un développement par le motionnaire, une réponse par le Conseil communal. Dans les deux cas, il est prévu 5 minutes de parole au maximum. Ensuite, si la motion n'est pas combattue, elle est acceptée, sans autre forme de procès. Si la motion est combattue, les règles du débat long s'appliquent. Le motionnaire et le Conseil communal peuvent reprendre la parole et nous terminons par un vote.

Motion

Pénurie programmée de pédiatres

Nous avons pu lire dernièrement dans la presse que, suite au départ à la retraite d'un pédiatre de La Chaux-de-Fonds, qui n'a trouvé personne pour le remplacer, un manque flagrant de pédiatres apparaît en ville.

Nous appréhendons que les spécialistes encore en activité se retrouvent avec une surcharge considérable de travail, voire même une impossibilité de recevoir tous leurs patients. Cette situation est extrêmement préoccupante car elle risque de conduire à une prise en charge insuffisante des cas qui pourraient s'avérer graves. Il nous paraît inadmissible d'accepter que les jeunes habitants de notre ville risquent d'être moins bien soignés dans l'avenir faute de spécialistes capables de les traiter. Une ville d'une démographie telle que la nôtre ne peut rester sans réaction face à cette problématique.

Le Parti Socialiste s'inquiète donc de cette menace et demande instamment au Conseil communal de réfléchir aux démarches qui lui sont possibles d'entreprendre pour assurer la relève dans cette spécialité médicale, mais également en gynécologie, en médecine générale, etc.

Le Parti Socialiste demande au Conseil communal d'étudier entre autres pistes les solutions qui ont été trouvées dans d'autres cantons ou d'autres villes; ainsi que les collaborations possibles à entreprendre avec l'Hôpital neuchâtelois qui, quel que soit son lieu d'implantation futur, se doit de rester l'hôpital du canton dans son entier et doit créer des collaborations avec les médecins de tout le canton.

Sarah Diaz, Pierre-Alain Borel, Pascal Bühler, Laurent Duding

Mme Sarah Diaz, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les faits présentés dans la motion ne sont pas seulement inhérents à notre ville car ces pénuries programmées sont une réalité dans bien d'autres régions de Suisse. Je relèverai cependant que la perte des urgences pédiatriques 24h/24h à l'hôpital et le fait qu'il y ait un cabinet pédiatrique de moins en ville rendent la situation chaux-de-fonnière extrêmement préoccupante. Il devient de plus en plus compliqué de soigner ses enfants dans notre ville. Certains pédiatres se voient même contraints de ne plus accepter des patients nouvellement nés, obligeant les parents à chercher un pédiatre dans une autre localité. Il est à craindre que ces difficultés amènent des parents à renoncer à consulter avec les conséquences qu'un tel choix pourraient avoir.

D'ailleurs cette réalité pédiatrique n'est pas isolée, notre ville manque ou va bientôt manquer de gynécologues, mais aussi de gastro-entérologues et de dentistes (cette liste n'est peut-être pas exhaustive).

Nous avons conscience que le Conseil communal ne détient pas de baguette magique qui permettrait de changer cet état de fait, mais nous estimons que notre exécutif doit impérativement mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire pour trouver des solutions à ce problème et inciter de nouveaux cabinets à se créer en ville, peut-être à l'instar de ce qu'a dernièrement proposé le Locle. Je vous remercie.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal partage intégralement les préoccupations des motionnaires. Il a déjà eu l'occasion d'intervenir dans différents organes, à ce propos, notamment auprès d'Hôpital neuchâtelois. Vous le savez, cette problématique est en lien avec les missions qui devront être attribuées au site de La Chaux-de-Fonds, car il est évident qu'un hôpital fort, avec des centres de compétences forts, attire les médecins de ville. C'est un phénomène bien connu que nous avons vécu à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds. Malgré quelques réticences pour certains médecins à venir s'installer dans les Montagnes neuchâteloises, c'était la haute qualité de formation qu'offrait le service de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds qui les attirait ici (je pense notamment au Pr. De Torrente).

Une délégation du Conseil communal a déjà eu l'occasion, il y a quelques semaines, de rencontrer une délégation de la Société neuchâteloise de médecine pour évoquer cette problématique. Le Conseil communal estimait qu'il fallait attendre que cette motion soit développée et, nous l'espérons, acceptée par le Conseil général, avant d'aller plus loin.

La pénurie de médecins, vous l'avez dit, concerne différentes spécialités. A celles que vous avez citées, j'ajouterai les généralistes. Vous savez que c'est un problème national, voire européen. Actuellement, en Suisse, 50% des médecins hospitaliers sont d'origine étrangère. Zürich recrute ses médecins en Allemagne, l'Allemagne les recrute dans les pays de l'est et les pays de l'est les recrutent en Afrique. C'est vraiment une problématique assez générale, qui commence de s'étendre dans le domaine des soins infirmiers. Vous savez peut-être que la France fait des campagnes assez massives en Espagne pour recruter des infirmières qualifiées.

Le Conseil communal n'a pas de baguette magique et ses pouvoirs, en la matière, sont relativement limités. Pour mémoire, lors du départ à la retraite d'un pédiatre et malgré de très nombreuses recherches, le Président de la Société neuchâteloise de pédiatrie (bien connu à La Chaux-de-Fonds, mais également en Romandie et en Suisse) a pris de nombreux contacts, a fait jouer tous ses réseaux, mais n'a absolument pas réussi à trouver un remplaçant. A fortiori, un Conseil communal qui n'a pas ces

réseaux, aura aussi de la difficulté à recruter des médecins. Cela dit, même si la marge de manœuvre est étroite, l'autorité publique doit essayer de la rendre la moins étroite possible et doit surtout l'utiliser au maximum pour tenter de répondre à cette problématique qui touche très directement la population.

Notre collectivité publique peut jouer un rôle pour inciter ou accompagner des projets, notamment des projets de cabinets de groupes. L'évolution des mœurs médicales, le fait que la profession s'est largement féminisée, le fait que les médecins aspirent légitimement à une meilleure qualité de vie (c'est-à-dire à ne pas forcément travailler 70 ou 80 heures par semaines) amènent effectivement à voir ce type de cabinets se développer. En effet, cela permet aux médecins de partager des expériences et cela s'inscrit parfaitement dans la logique, qu'essaie de mettre en place le Canton, de la formation d'assistants dans les cabinets médicaux. Ceci est un excellent moyen d'attirer des médecins dans le Canton de Neuchâtel et dans notre région. Enfin, d'un point de vue économique, installer un cabinet de groupe engendre des effets d'échelles qui permettent de ramener les coûts au niveau des locaux et de l'administration.

Un exemple très actuel, au Locle, va tout à fait dans l'esprit des motionnaires. Le Conseil communal s'est intéressé à ce projet, il y a déjà de nombreux mois. J'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, de discuter de cette possibilité avec mon collègue Cédric Dupraz, de façon à bien connaître les tenants et les aboutissants et la façon d'activer les réseaux. Dans ce cas, comme dans d'autres cas similaires, il faut retenir que l'initiative vient d'abord d'un médecin installé en ville du Locle qui peut aller chercher des collègues d'études, pour les inciter à s'installer au Locle. Il y a vraiment une carte à jouer.

Vous l'avez certainement lu, soit dans la presse, soit dans le rapport soumis et accepté par le Conseil général du Locle, le Ville du Locle a, d'une part, accompagné ces médecins dans cette démarche, notamment dans la recherche de locaux et, d'autre part, a décidé d'un dispositif financier que vous connaissez.

Si cette motion devait être acceptée, ce que le Conseil communal souhaite, il réfléchira rapidement à la mise en place d'un groupe de travail. Nous en avons d'ailleurs déjà esquissé les contours. Il sera essentiel de pouvoir travailler avec les milieux concernés (la Société neuchâteloise de médecine, voire Hôpital neuchâtelois) et de pouvoir mandater un de nos chefs de service qui peut avoir, à la fois, les compétences et les connaissances, je pense au Dr Souhaïl Latrèche. Je vous remercie de votre attention et vous engage à accepter cette motion.

La motion est acceptée tacitement.

Motion**Pour une valorisation des liens entre la Chaux-de-Fonds et le mouvement espérantiste**

Le Conseil communal est chargé d'étudier les possibilités de valoriser les liens qui unissent La Chaux-de-Fonds à l'espéranto. En particulier, il est chargé, dans le cadre des travaux de refonte du site internet de la ville, de réfléchir à la manière d'intégrer une information sur cette langue et le mouvement qui la porte et des liens vers les sites de ce mouvement. Il est aussi prié d'envisager, en collaboration avec les espérantophones chaux-de-fonniers, une traduction de certaines parties de ce site en esperanto, comme il est déjà prévu des traductions en allemand et en anglais.

Pascale Gazareth, Charles-André Favre, Francis Stähli, Katia Babey, Monique Gagnebin, Pierre-Alain Borel, Laurent Duding, Aline Fleury

Mme Pascale Gazareth, POP : Sinjoro Prezidanto, altestimataj gesinjoroj. L'intérêt manifesté depuis plusieurs années pour l'histoire et le patrimoine chaux-de-fonniers nous a permis de mieux comprendre certaines spécificités de notre ville et notamment la manière dont le mouvement ouvrier et le patronat, au-delà de conflits souvent musclés, se sont retrouvés autour de certaines valeurs, dont le pacifisme et l'ouverture au monde, pour construire et développer cette ville. Ces mêmes valeurs, pacifisme et volonté de dialogue avec tous les peuples de la terre, ont présidé à la naissance de l'esperanto, langue créée de toutes pièces pour permettre la communication entre les peuples, sans impérialisme linguistique et sur la base de règles simples favorisant un apprentissage facile et rapide.

L'esperanto est une langue neutre et internationale, parce qu'elle appartient à tous les peuples et permet à chaque être humain, quels que soient son origine, son milieu, sa génération, de communiquer avec d'autres personnes de langue différente, sans référence à une quelconque hégémonie culturelle, politique, religieuse ou économique.

Ces caractéristiques ont attiré l'attention d'institutions aussi prestigieuses que l'UNESCO, qui promeut l'esperanto depuis plusieurs décennies. De fait, la communauté esperantophone compte actuellement plusieurs millions de membres à travers toute la planète et fait preuve d'un dynamisme certain, sur les cinq continents, par de nombreux réseaux d'amitié et d'échange, notamment sur Internet.

Les valeurs communes à notre ville et à l'esperanto expliquent, sans doute, que celui-ci a trouvé ici un terreau fertile à sa diffusion. Ainsi, La Chaux-de-Fonds abrite un centre espérantiste de portée internationale (le KCE) qui accueille chaque année des visiteurs et visiteuses du monde entier. Un très important fonds d'archives espérantiste est, par ailleurs, hébergé à la Bibliothèque de la ville (le Centre de Documentation et d'Étude de la Langue Internationale CDELI) comme la célébration du 80^e anniversaire de son initiateur, Monsieur Gacond, nous l'a récemment rap-

pelé. Preuve en est ainsi donnée que l'esperanto a trouvé ici des femmes et des hommes prêts à le faire vivre, car partageant son rêve de fraternité entre les peuples.

Nous pourrions nous arrêter là et poser la question de nos liens avec l'esperanto dans cette seule perspective patrimoniale et historique. Mais nous pouvons sans doute nous apporter davantage, l'esperanto et nous. Depuis plusieurs années, le Conseil communal a fait de l'image de notre ville un de ses principaux chevaux de bataille. Réseautage, visibilité, image redorée sont au programme de législature et à la base de nombreux efforts. Notre position périphérique nous désavantage dans l'époque actuelle, nous obligeant à nous montrer innovants et imaginatifs pour nous démarquer dans un contexte où le *marketing urbain* se développe fortement. Jouer la carte de l'esperanto, c'est jouer l'inattendu, l'original, le *truc* qui attire l'attention. C'est aussi s'ouvrir au réseau informel mais plus puissant qu'on ne l'imagine du monde esperantophile. Certaines villes ont déjà joué cette carte, comme Herzberg am Harz en Allemagne qui s'est proclamée *Die Esperanto-Stadt* en 2006.

Enfin, valoriser nos liens avec l'esperanto serait une manière de remercier l'UNESCO pour la reconnaissance prestigieuse que cette institution a accordée à notre urbanisme horloger. Nous savons tous les retombées positives que cette reconnaissance nous apporte. Promouvoir l'esperanto en le faisant mieux connaître serait une manière de retourner l'ascenseur.

C'est donc dans cette perspective multiple que nous demandons au Conseil communal d'étudier l'intérêt de renforcer nos liens avec l'esperanto, notamment dans le cadre de la refonte du site internet de la Ville. Une brève présentation de l'esperanto et des lieux espérantistes chauds-de-fonnières serait un premier pas, avec quelques liens, y compris vers le site de l'UNESCO. Le second pas serait de proposer quelques pages en esperanto, comme il est prévu de le faire en allemand ou en anglais, juste quelques pages présentant notre ville aux visiteurs extérieurs. Ceci pourrait se faire en partenariat avec les esperantophones chauds-de-fonnières, sur la base d'un contrat gagnants/gagnants : nous participons à vous faire connaître et vous fournissez les traductions nécessaires. Dans le contexte financier actuel et en comparaison d'autres besoins, cette valorisation de nos liens avec l'esperanto ne doit pas accaparer trop de ressources.

D'autres pas sont possibles, comme le suggère une autre motion co-signée par des députés de tous partis et acceptée par le Grand Conseil en 2008. Sans allonger inutilement, évoquons simplement l'école, les noms de rue, quelques mots dans un discours. Cette motion ne demande donc pas la lune, mais juste un bout de chemin vers la mise en valeurs d'un patrimoine contemporain à la fois local et universel. Je vous remercie de votre attention et de l'accueil que vous ferez à cette motion.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous dirai d'emblée que le Conseil communal risque de décevoir la motionnaire car il vous propose de refuser cette motion. Ce n'est pas qu'il considère que les liens patrimoniaux entre la Ville de La Chaux-de-Fonds et l'esperanto sont inexistantes, mais nous avons, dans le domaine de la mise en valeur du patrimoine, quelques autres priorités importantes.

Je sais que les sources ne sont pas toutes concordantes, mais, dans le monde, on estime qu'environ une dizaine de milliers de personnes parlent l'esperanto avec un niveau de langue maternelle, environ 100'000 personnes le parlent couramment et environ 1 million de personnes le parlent occasionnellement.

Pour le Conseil communal, la question soulevée par les motionnaires a été prise sous deux aspects. Des liens patrimoniaux historiques existent bien à La Chaux-de-Fonds, entre cette ville et l'esperanto. Cela est absolument incontestable, preuve en est l'important fonds international déposé à la Bibliothèque de la Ville et exploité par le CDELI. Par ailleurs, la Ville de La Chaux-de-Fonds a, à quelques reprises, eu l'occasion de soutenir des projets ponctuels du KCE, notamment lorsque un congrès était organisé à La Chaux-de-Fonds.

Le Conseil communal, sur le second plan, s'est aussi arrêté sur la philosophie de l'esperanto. Les motionnaires eux-mêmes parlent de *mouvement* qui est à la base de cette langue, y compris dans ses aspects plus politiques ou plus philosophiques. C'est effectivement un choix politique ou philosophique, donc personnel, qui n'est pas partagé par tout le monde.

Enfin, le Conseil communal ne tient pas, aujourd'hui, à associer l'image de la Ville à l'esperanto, en particulier par le biais de son site internet. Il craint que le fait d'attacher l'esperanto à l'image de la ville puisse faire croire à nos visiteurs que la Ville et sa population partagent l'idéal philosophique des *esperantistes*.

Le Conseil communal vous engage à ne pas accepter cette motion. Il pourrait être prêt à manifester un peu plus d'ouverture sur une demande qui ne viserait qu'à inclure l'esperanto dans une valorisation du patrimoine historique et culturel de notre ville, au sens plus large.

Le Conseil général, comme le Conseil communal, est très attaché à la valorisation du patrimoine de notre ville. Il a eu, à plusieurs reprises, l'occasion de le démontrer en accordant, au Conseil communal, des crédits importants, par exemple pour l'année *Art nouveau* ou pour le projet *Le Corbusier 2012*. Par ailleurs, le Conseil communal est confronté à d'importants défis à relever, dans nos musées, des défis également liés à la conservation, à la mise en valeur et à la protection de notre patrimoine.

Pour le Conseil communal, aujourd'hui, les priorités existent dans les domaines que j'ai évoqués et, par conséquent, pour lesquels des moyens

sont engagés. L'esperanto ne figure pas, pour le Conseil communal, dans ces priorités.

Je vous remercie de votre attention et, au nom du Conseil communal, je vous engage à refuser cette motion.

M. Yves Strub, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le PLR s'oppose à la demande de soutien communal au mouvement espérantiste. Encore faut-il comprendre ce que signifie ce soutien. Un soutien financier direct ou une subvention nous paraît hors de propos. Une aide indirecte ou en nature ne peut prendre que de rares formes.

En effet, on voit profiler une sollicitation pour une rubrique écrite en esperanto, figurant sur le site internet de la Ville ou dans des publications officielles. Une telle option est disproportionnée avec l'importance du sujet et aura un effet de dilution sur un tel site. Un site d'informations se doit d'être percutant et porteur de messages clairs. Les langues véhiculaires, pour parvenir à cette fin, sont les suivantes : le français, puis l'allemand et l'anglais. Il est à rappeler que les langues des échanges sont aujourd'hui l'espagnol, le chinois et le japonais.

Nous ne disqualifions pas l'esperanto en tant que langue, mais son importance mondiale fléchit et son idéal politique peut diviser. Je vous remercie de votre attention.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC combattra la motion, pour des raisons qui, pour la plupart, ont été évoquées par les préopinants et sur lesquelles nous ne reviendrons pas. Nous ne soutenons pas cette motion.

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les signataires de la motion sont, pour un certain nombre, des membres du parti socialiste. Il se trouve que, dans notre groupe, quelques personnes hésitent encore à voter. C'est donc la position du parti que j'exprime ici.

Dans une seconde partie de l'intervention, je m'exprime à titre plus personnel, en laissant évidemment, le soin à d'autres de s'exprimer après.

Il me semble que l'on fait toute une montagne d'une toute petite demande. Nous avons l'impression que si, sur le site internet de la Ville, il y a un ou deux liens avec quelques phrases en esperanto, la Ville sera intégralement associée à la défense de ce mouvement. Mais, vous faites véritablement d'une souris un éléphant. C'est d'autant plus curieux qu'un de vos prédécesseurs, dans ce Conseil communal, M. Alain Bringolf, a porté cette motion au Grand Conseil, qu'elle a été largement acceptée par 60 voix contre 41, en février 2009.

Je crois que c'est, en effet, peut-être un choix philosophique, mais qu'il y a surtout à atténuer les effets que ferait cette motion sur l'image de la Ville. Je pense que le Conseil communal exagère largement. J'incite, au

minimum, ceux qui ne sont pas convaincus, dans ces rangs, à faire preuve d'un peu d'ouverture, sinon de tolérance.

Mme Mariette Mumenthaler, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous soutiendrons la motion car nous pensons que les valeurs défendues, par exemple la paix, sont très importantes. Je crois que c'est une pierre que nous pouvons poser. Merci.

M. Francis Stähli, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. *La Chaux-de-Fonds, ville phare de l'esperanto*. Cela ne va absolument pas ! Cela ne correspond pas.

Pourquoi y a-t-il eu l'esperanto ? C'est un mouvement qui essaie, par la médiation de la langue, de trouver une communication universelle, indépendamment de toutes particularités. Personnellement, je pense que l'on peut construire un universel en passant par les particularités et en développant des échanges entre les langues.

Ceci dit, il y a quand même une présence historique de ce mouvement, dans le monde et dans notre ville. Sans nécessairement accepter cette motion, j'aimerais que le Conseil communal s'engage sur la petite ouverture qu'il a faite, c'est-à-dire d'avoir un signe de cette présence culturelle dans notre image. Quand bien même il est petit, c'est un mouvement où l'on essaie de rencontrer, de pacifier et qui a existé chez nous. Il doit donc y en avoir des traces et un petit soutien.

Mme Pascale Gazareth, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais préciser que, comme je l'ai dit dans mon développement, cette motion ne demande pas la lune ! Elle demande simplement quelques liens, quelques mots, éventuellement une page à l'attention des visiteurs espérantistes qui viennent à La Chaux-de-Fonds car il y a des institutions fortes de ce mouvement et qui seront heureux de trouver des renseignements dans une langue qu'ils maîtrisent.

Il n'a jamais été question, dans mon esprit, de faire de La Chaux-de-Fonds un fer de lance du mouvement espérantiste. Quand bien même, ne partageons-nous pas l'idéologie qui est derrière ce mouvement ? L'idée de promouvoir la paix, l'idée d'un dialogue pacifiste entre les peuples, sans hégémonie, sont-elles des choses auxquelles nous ne pouvons pas nous rallier, dans cette ville ? Je vous laisse y penser.

La motion est acceptée par 16 voix contre 12.

Motion**D'abord de vrais parkings d'échange**

Le peuple a refusé la solution de compromis approuvé par l'ensemble du Conseil général concernant les parkings et la circulation en ville.

Nous avons compris que le Conseil communal, notamment pour répondre aux conditions posées dans le cadre du RUN, était dans l'obligation de préparer un nouveau plan de mesures.

Le PLR, dès le début du processus d'élaboration des mesures de stationnement, a insisté sur l'importance de créer des parkings d'échange. Il apparaît être le seul moyen d'offrir une alternative au stationnement en ville des pendulaires.

La nécessité de créer d'abord de tels parkings est un thème qui est apparu de manière récurrente durant la campagne d'information concernant la votation.

Dès lors, le PLR demande au Conseil Communal d'étudier prioritairement la création de tels parkings avant d'élargir le périmètre de la zone bleue.

Claude-André Moser, Pierre-André Rohrbach, Sylvia Morel, Yves Strub, Bastian Droz, Denis Cattin

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En séance de commission et devant notre conseil, le PLR a toujours, dans les débats concernant l'extension de la zone bleue et ses mesures d'accompagnements, insisté sur la priorité à donner au parking d'échange. Tout au long de la campagne, avant la votation, sur les mesures proposées pour améliorer la circulation en ville, il nous est apparu que le développement des parkings d'échange était un point essentiel si l'on veut limiter la circulation et le parage.

Les contacts que nous avons eus avec la population, durant la campagne de votation, nous ont confortés dans cette idée. Il faut, avant tout, créer de vrais parkings d'échange, plus importants et plus attractifs. C'est une proposition que la population comprend. Les parkings d'échange proposés jusqu'ici sont insuffisants. Il faut des parkings vastes, pratiques, bon marchés avec une éventuelle gratuité liée à l'achat d'abonnements de transports publics, si l'on veut être incitatifs.

C'est pour que le Conseil communal travaille dans cette voie que nous déposons cette motion.

Nous constatons que la brochure reçue lors des séances précédentes va dans le sens de nos préoccupations et qu'elle évoque un partenariat public/privé. Une carte présente les premiers parkings d'échange, mais beaucoup d'entre eux constituent encore des aménagements de fortune, comme ceux de La Chaux-de-Fonds qui n'ont pas été créés dans ce but, au départ. Ils ont des limites dans leur disponibilité, et sont principalement situés à l'est de la ville.

Le plus important est celui de la Place de la Gare. C'est un parc hybride : il n'est pas toujours disponible pour le parking d'échange, dans la

mesure où différentes manifestations y sont régulièrement organisées. Souvent, l'utilisation pour ces manifestations implique que le parking est fermé à l'avance. Nous avons pu remarquer, en parlant avec les usagers, qu'ils sont parfois surpris de découvrir que le parking n'est pas utilisable lorsqu'ils pensaient y avoir recours. L'impression qu'on le ferme parfois trop tôt et trop longtemps avant et après l'évènement prévaut parmi les usagers. Si l'on veut réellement éloigner les voitures du centre-ville, il faut des parkings plus stables que celui-ci.

Du côté ouest, même en prenant en compte les communes frontalières voisines, leur capacité est encore réduite.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de faire des recherches et des propositions. Il est évident que, si nous accordons la priorité aux parkings d'échange, nous sommes d'accord que d'autres mesures doivent être prises. Mais, nous sommes convaincus que si elles ne sont pas précédées ou accompagnées de la création de ces parkings, elles n'ont aucune chance de trouver un accueil favorable, comme lors de la récente votation.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Si j'ai bien compris, vous parlez du parking des Forains et non de celui de la Gare, dans votre intervention.

Le Conseil communal partage l'avis que les parkings d'échange sont l'une des composantes essentielles de la gestion du trafic et du stationnement en ville, il l'a toujours dit. Cette question, de son point de vue, ne peut toutefois pas être traitée seule. Autant le Conseil communal est convaincu de cette nécessité, autant il aimerait éviter de proposer au Conseil général et au contribuable, des aménagements et des investissements coûteux, en sachant que ces parkings resteraient vides car les possibilités de stationnement, ailleurs en ville, resteraient plus attractives. C'est donc bien toujours une politique coordonnée entre différentes mesures que le Conseil communal entend mettre en place.

Néanmoins, il a travaillé, depuis le refus populaire de la politique de stationnement, sur la question des parkings d'échange. Il a obtenu, il y a quelques semaines, confirmation de l'intention des CFF de prévoir un parking d'échange à la gare des Hauts-Geneveys (7 minutes entre les Hauts-Geneveys et le centre-ville). Nous éviterions l'engorgement dans le tunnel sous la Vue-des-Alpes. Il reste à finaliser une discussion avec la commune concernée, mais il y a une entrée en matière.

Le parking attendu du Col-des-Roches a été créé. A l'heure actuelle, quelques places sont en phase de test, mais les CFF ont accepté de réaliser quelques places pour initier un mouvement.

Nous avons reçu l'accord du propriétaire du centre commercial des Eplatures pour que le cahier des charges du plan spécial en cours de dis-

cussion intègre le fait qu'une partie du parking soit considérée comme parking d'échange en journée. Nous souhaitons aussi favoriser le fait que les vastes parkings, peu utilisés à certains moments, puissent être utilisés à d'autres affectations. En l'occurrence, dans les centres commerciaux, on sait qu'il y a plus de monde le soir et le week-end et que, dans les parkings d'échange, c'est plutôt les jours de semaine, en journée.

Vous avez relevé le fait que nous avons fait une vaste campagne auprès des pendulaires et des entreprises pour les parkings d'échange situés dans l'ensemble de la zone de l'agglomération urbaine du Doubs.

Vous nous avez donné un mandat. Deux études sont en cours concernant la demande du Conseil général pour l'étude de faisabilité d'un parking de grande capacité au sud de la Gare. Une autre étude est en cours pour l'aménagement du terrain acquis à la rue de l'Hôtel-de-Ville, sur lequel un aménagement doit être réalisé pour permettre de l'utiliser à des fins de stationnement. Nous avons entrepris une large campagne de recensement des places du domaine public. Nous souhaitons avoir une base de données que l'on peut actualiser très facilement lorsque l'on passe une place de zone bleue en zone 30 minutes. Cela pourrait être les prémices de systèmes de gestion à distance du stationnement en ville, comme on commence de le voir dans certaines villes européennes.

Le Conseil communal a aussi repris, cet été, les réflexions concernant les premières suites à donner au vote populaire négatif sur la politique de stationnement proposée. Une information sur les premières décisions du Conseil communal viendra d'ici quelques mois.

Des discussions sont en cours, avec différents acteurs du centre-ville, pour envisager, à terme, une ou deux infrastructures de grande capacité proches du centre. L'une d'entre elles a récemment fait l'objet d'une mise à l'enquête liée à la reprise du complexe commercial que fut Coop-City et Top Tip.

Vous avez accepté, il y a quelques semaines, de mettre en place une commission qui accompagnera les réflexions du Conseil communal et de ses services dans ce que nous avons appelé les lignes directrices en matière d'aménagement du territoire, d'énergie et de mobilité. C'est de façon générale que nous entendons intégrer ces problèmes, en faisant une large place à la question des parkings d'échange. Mais nous ne pouvons pas complètement isoler cette question, sous peine que, même si l'on en fait l'investissement, ils restent vides.

C'est dans cet esprit que le Conseil communal peut accepter votre motion, en disant d'emblée qu'il y répondra dans la poursuite des dossiers que je viens d'évoquer.

La motion est acceptée tacitement.

Motion interpartis

Demande pour que des mesures d'économie soient prises avec l'éclairage public

En 2009, la ville de Delémont a fait effectuer des mesures de luminosité dans ses rues afin de savoir où il fallait, pour des raisons de sécurité, améliorer l'éclairage et où il était possible de le diminuer pour économiser de l'énergie.

L'entreprise spécialisée chargée de ces mesures a fourni une carte à la ville, en version numérique. Cet outil a permis d'avoir une vision globale et systématique des forces et des faiblesses de l'éclairage public.

Certains quartiers ont été ainsi assainis par les Services industriels de la ville. Il arrive que sur une seule rue, on puisse économiser l'équivalent de la consommation en énergie de deux à trois ménages.

La ville de Wetzikon diminue voire même arrête certains éclairages publics entre 1 heure et 5 heures du matin, ne laissant que les carrefours et les routes cantonales éclairés.

Cela va aussi dans le sens d'une diminution de la pollution lumineuse.

De telles démarches ne peuvent que nous intéresser, c'est pourquoi nous demandons à nos Autorités de les étudier et de nous présenter les possibilités pour notre ville. Le temps presse, les circonstances actuelles nous le confirment chaque jour.

Nous souhaitons aussi connaître ce qu'il en est des éclairages LED déjà installés. Peut-on déjà tirer quelques conclusions de l'expérience ?

Mariette Mumenthaler, Pierre-Yves Blanc, Monique Erard, Marie-Claire Pétremand, Michel Hess, Charles-André Favre

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous avons deux exemples de villes qui ont commencé de prendre ces mesures. Nous ne sommes plus dans une période des années 50/60 où l'éclairage public servait à mettre en valeur les villes. C'était alors une véritable fierté que d'avoir un éclairage public ! Actuellement, il faut se poser la question de son utilité. Toute économie est bonne à prendre.

Je parle également, dans mon texte, de pollution nocturne.

Je souhaiterais que le Conseil communal étudie cette mesure, sans prêteritèr forcément la sécurité des piétons ou des automobilistes.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'éclairage public est une préoccupation du Conseil communal. De nos jours, il est totalement justifié d'économiser l'énergie.

Comme vous le savez, c'est VITEOS, par un mandat, qui s'occupe, pour notre commune, de l'éclairage public. La direction de la société, dont je suis un des membres du Conseil d'administration, a reçu comme mission de préparer, pour le Conseil communal, d'ici au 31 décembre 2011, un plan directeur de l'éclairage public, dans le but de définir le potentiel des éco-

nomies d'énergie, ainsi que les investissements qu'il faudrait consentir pour pouvoir bénéficier de ces économies.

Un programme d'optimisation a déjà, à ce jour, été mis en place par VITEOS. A titre d'exemple :

- ~ L'échange des lampes à vapeur de mercure par des lampes à vapeur de sodium.
- ~ La réduction de la puissance électrique des lampes installées, grâce à leur nouvelle efficacité.
- ~ La réduction de l'éclairage public de 30% à 50% de 22h00 (ou 24h00) à 6h00.
- ~ L'utilisation de ballastes électroniques (système d'allumage des lampes) permettant une économie de 30% à 40%.
- ~ L'extinction dès 22h00 (ou 24h00) des éclairages d'embellissement.
- ~ L'utilisation de la technologie des LED, lorsque des solutions acceptables existent.

De plus, cet automne, un stand spécial sera installé à Modhac, qui informera sur ce que chacun peut faire pour réduire sa consommation d'électricité et comment on peut réduire sa consommation en gardant une prestation équivalente.

Le Conseil communal accepte donc la motion. Je vous remercie.

La motion est acceptée tacitement.

M. Laurent Duding, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous signale qu'une même motion a été déposée le 24 août dernier au Locle, avec le même intitulé et la même teneur. Les préoccupations sont donc partagées par les deux Législatifs.

Cette motion demande une démarche commune des deux Exécutifs, dans le traitement du texte. Est-il possible, puisque nous n'avons pas eu récemment de séance commune (la dernière a été annulée) de tenir compte de la proposition locloise et de demander au Conseil communal s'il est d'accord d'entrer en matière avec son homologue loclois ? VITEOS est, je crois, implanté dans les deux communes. Merci de votre attention.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. VITEOS a décidé de faire cette analyse pour les trois villes. C'est déjà décidé ainsi. Un rapport sera fait pour chacune des villes, puisque les problèmes ne sont pas exactement les mêmes à Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds ou au Locle. La demande est que les trois villes bénéficient de cette étude.

Motion

Encouragement de la marche en ville

Dans son étude de trafic réalisée en 2009, le bureau Transitec confirme ce que d'autres études avaient déjà révélé, à savoir que le trafic de transit passant par notre ville ne se monte qu'à 10%, que la plus grande part de trafic est constituée de trafic interne (65%) et que les 25% restants sont dus au trafic d'échange (arrivée à ou départ de La Chaux-de-Fonds).

L'étude relève que c'est donc en agissant sur le trafic interne que les effets des mesures seront maximaux. Elle mentionne également le très grand potentiel des déplacements à pied du fait de la taille restreinte du centre-ville et du caractère compact de la ville.

Face à ces constats et à la conviction que la qualité de vie peut être améliorée dans notre ville, mais que les changements de comportements souhaités ne vont pas s'effectuer d'eux-mêmes, nous demandons au CC d'étudier

- *un catalogue de mesures pour encourager et développer les déplacements à pied dans l'ensemble de la ville (pas seulement au centre), en incluant le pôle de développement du Crêt-du-Loche, par l'amélioration de la sécurité, du confort, et des cheminements directs qui évitent les détours*
- *la création d'un poste (éventuellement à temps partiel) de Délégué aux piétons qui permette notamment, dans chaque projet et dans chaque planification, de vérifier que les besoins des piétons ont été pris en considération*
- *une meilleure coordination de l'urbanisation / aménagement du territoire avec les transports publics (deux éléments qui ont été mal coordonnés jusqu'ici au niveau du pôle de développement du Crêt-du-Loche) en accordant une attention particulière aux cheminements piétons conduisant du domicile à la gare (arrêt de bus) et de la gare (arrêt de bus) au lieu de travail*
- *une campagne de sensibilisation/information sur le thème de l'importance du mouvement et des problèmes de santé publique posés par une trop grande sédentarité. Aller à pied ou à vélo au travail, c'est être gagnant à deux niveaux au moins: en favorisant une activité saine et gratuite, en réduisant les dépenses et les nuisances liées aux transports motorisés individuels.*

Marie-Claire Pétremand, Julie John, Mariette Mumenthaler, Pierre-Yves Blanc, Monique Erard, Aris Esma

Mme Marie-Claire Pétremand, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Depuis une dizaine d'années, les chercheurs constatent un renouveau de la marche en ville. Si elle a longtemps été vécue comme une punition, la punition du pauvre, elle est redécouverte au-

jourd'hui dans les grandes villes comme un moyen de déplacement sain et étonnamment rapide !

La marche, c'est gratuit, c'est une solution à la pollution, aux embouteillages, au manque de mouvement et également aux dégradations de la chaussée qui occupent régulièrement notre Conseil. La marche joue aussi un rôle social important : quand on se déplace à pied, on rencontre des gens. Et dernier aspect mais pas des moindres, il ne faut pas oublier le plaisir que procure la marche !

Le plan directeur partiel des mobilités prévoit diverses mesures de requalification de certains axes, après la réalisation de la H20. Mais, comme le trafic de transit est très faible dans notre ville et que les deux tiers du trafic sont le fait des habitants eux-mêmes, il ne nous semble pas nécessaire d'attendre la H20 pour prendre des mesures.

C'est pourquoi, nous demandons au Conseil communal d'étudier un catalogue de mesures pour faire diminuer la circulation dans notre ville et encourager la mobilité douce, la marche en particulier. Nous ne demandons pas des mesures ponctuelles, mais une prise en compte des besoins des piétons, à l'échelle de la ville et dans chaque dossier.

Contrairement à ce que l'on croit, prendre en compte les piétons n'est pas une chose facile, ni qui va de soi. Les spécialistes relèvent le manque de formation qui règne dans ce domaine. Planifier pour les voitures, c'est une chose, mais planifier pour les piétons, c'en est une autre ! Des aménagements assez récents au Crêt-du-Loche l'ont démontré, je pense notamment à l'accès des piétons à la gare depuis le parking, un accès qui n'avait pas été prévu et qui a dû être réalisé après coup. Ce qui s'est passé là est typique : le piéton est trop souvent celui que l'on oublie, alors même qu'il est un maillon incontournable dans la chaîne des déplacements.

Aujourd'hui, des villes toujours plus nombreuses s'attellent à favoriser les déplacements à pied. La ville de Strasbourg, par exemple, après avoir investi dans les transports publics il y a vingt ans, puis dans les aménagements cyclables et pris en parallèle des mesures contraignantes à l'égard du trafic automobile, a pour nouvel objectif de faire du piéton le roi de la ville. Pour se rendre au centre-ville, le réflexe des Strasbourgeois est aujourd'hui déjà de se passer de la voiture et le nombre de piétons et d'utilisateurs des transports publics est tout à fait impressionnant.

La motion demande aussi au Conseil communal pas forcément d'étudier la création d'un poste de délégué aux piétons, mais la possibilité de confier cette responsabilité à une personne déjà en place, sensible à la problématique des piétons, pour mettre en œuvre les mesures favorisant la marche, s'assurer que dans tout dossier présenté par la Commune, le piéton a été pris en compte et recevoir les demandes et doléances des usagers. Cette personne aura également pour mission de coordonner la mobilité piétonne avec les transports publics et l'aménagement du territoire.

Nous avons la chance d'avoir une ville encore relativement compacte, dans laquelle la majorité des déplacements n'excède pas 15 minutes. Notre ville est donc favorable à la marche. Encore faut-il ne pas oublier les piétons et prendre les mesures nécessaires pour que leurs cheminements soient sûrs, directs et confortables.

Nous espérons vivement que cette motion sera acceptée et nous remercions d'ores et déjà toutes celles et ceux qui la voteront. Je vous remercie de votre attention.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal partage les préoccupations des motionnaires sur l'importance de la marche dans la conception de la mobilité urbaine et de la politique de promotion de la santé, ainsi que sur l'importance d'aménagements attractifs pour favoriser la pratique de ce mode de déplacement.

Comme je l'ai fait pour la question des parkings, j'aimerais insister sur le fait que le Conseil communal n'est pas resté inactif, ces dernières années, dans ce domaine. Il a entrepris de nombreux efforts pour sécuriser certains itinéraires par :

- ~ la réalisation de trottoirs continus et de trottoirs élargis,
- ~ la sécurisation de passages à niveaux pour les piétons,
- ~ la constitution d'îlots de séparation sur les routes les plus larges,
- ~ l'entretien et le rattrapage d'entretien sur les chemins, escaliers et trottoirs qui, comme beaucoup d'infrastructures publiques, souffrent de retard,
- ~ l'amélioration de l'éclairage de certains cheminements, voire la réparation complète de certains,
- ~ le développement d'une signalétique spécifique destinée aux piétons, sur le centre-ville dans un premier temps et sur un périmètre plus large ensuite,
- ~ la restitution de certains espaces aux piétons (la rue du Marché, la Place des brigades internationales) ou pour la restitution d'une plus grande priorité aux piétons (la Place du Marché),
- ~ des démarches pour mieux appréhender le comportement et les attentes des piétons dans leurs déplacements, notamment l'opération de comptage piétonnier effectué il y a quelques mois.

Au Crêt-du-Loche, le cheminement qui permet d'accéder au parking à la gare a été réalisé. S'il n'a pas pu être réalisé d'emblée, ce n'est pas parce qu'il n'était pas prévu ou que nous n'avions pas vu les difficultés que provoquerait le détour imposé aux piétons. Au moment où nous devons réaliser cet aménagement pour l'ouverture de la gare, les négociations devaient encore être menées avec le propriétaire de l'ancienne gare. Nous n'avons alors pas réussi à régler l'entier et il a fallu poursuivre les négocia-

tions avec le locataire et le propriétaire pour pouvoir aménager ce cheminement.

Le Conseil communal a développé, vous vous en souvenez, en partenariat avec 13 autres communes et l'Etat, le projet d'agglomération qui intègre de nombreuses mesures en faveur de la mobilité douce, y compris piétonne. Je pense au tronçon chaux-de-fonnier du Chemin des rencontres, à la voie verte dans le quartier Le Corbusier, au projet de reconstruction de la passerelle au-dessus des voies de chemin de fer. D'autres mesures du même type sont prévues ou en cours d'étude, afin d'être intégrées au projet d'agglomération de deuxième génération qui doit être déposé dans moins d'une année. Nous parlons notamment du passage sous-voie dans le quartier de la scierie, d'amélioration des passages piétons en lien avec l'ouverture de la gare de la Fiaz, d'une éventuelle passerelle dans le quartier d'Esplanade, etc...

Le Conseil communal a, par ailleurs, entamé les travaux liés à la reprise totale du système de feux de signalisation sur l'Avenue Léopold-Robert avec, notamment, dans le cahier des charges, l'objectif d'améliorer la situation des piétons en réduisant le temps d'attente lors de la traversée des deux artères de l'avenue.

Il a aussi proposé à votre Conseil de mettre en place des lignes directrices de la mobilité, en lien avec celles de l'aménagement du territoire et de l'énergie et en lien avec votre Conseil, via la commission dont vous avez désigné les membres tout à l'heure.

Le Conseil communal reste convaincu de la nécessité d'une approche globale, intégrant tous les modes de transport. L'ouverture d'une nouvelle gare, par exemple, peut induire des changements de comportement en matière de mobilité, aussi bien pour les cyclistes que pour les piétons, les automobilistes ou les usagers des bus. C'est donc bien une conception intégrée qui doit être envisagée et pas une approche purement sectorielle par usagers. Comme certains l'ont rappelé dans les précédents débats, un piéton n'est souvent qu'un automobiliste qui a laissé sa voiture ou un cycliste à la recherche de son vélo.

Enfin, le Conseil communal partage le souci de développer des cheminements au Crêt-du-Loche. Il est vrai que le développement s'est fait par étapes un peu trop espacées et qu'aujourd'hui, nous avons des difficultés concrètes pour accéder aux entreprises localisées dans cette zone.

De façon générale, nous entendons poursuivre, et ne pas seulement initier, des campagnes de sensibilisation. Nous avons participé à des opérations imaginées en Suisse, notamment *A vélo au boulot*, le subventionnement de vélos électriques, l'implantation de véhicules *Mobility*. Ce sont autant de démarches qui favorisent la mobilité douce, mais également le déplacement piétonnier, dès lors qu'il est envisagé en complémentarité d'autres modes de transport. Nous insistons aussi beaucoup pour que les entreprises développent des plans de mobilité dans lesquels elles intègrent

des déplacements piétonniers. Nous sommes en train de développer un plan pour l'administration communale.

Le seul point sur lequel le Conseil communal ne partage pas la volonté des motionnaires, est celle de créer un poste de délégué pour ce thème. Même si votre développement nuançait un peu, votre motion dit bien "*la création d'un poste, éventuellement à temps partiel, de délégué aux piétons qui permette...*". Le Conseil communal n'a pas cette intention. Il considère que c'est dans les services que doit être intégrée cette préoccupation, plutôt que d'opposer un délégué à des services qui ne penseraient pas à cette question. Au nom du Conseil communal, je dépose donc un amendement en vous proposant d'adopter cette motion amendée. L'amendement consiste simplement à la suppression du deuxième tiret de votre motion. Je vous remercie de votre attention.

Mme Marie-Claire Pétremand, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous pouvons accepter cet amendement.

L'amendement est accepté par 31 voix sans opposition.

La motion est acceptée par 26 voix sans opposition.

Séance levée à 22h

Le président :
Pierre-Alain Borel

La secrétaire :
Maria Belo

La secrétaire-rédactrice :
Sylvia Ruchat